



# Archives de l'Église de France

N°74

2<sup>e</sup> SEMESTRE 2010**Sr Elisabeth Sondag :**Rapport moral  
2009-2010 .....p. 2**Sr Christiane-Marie  
Decombes :**Rapport Journée  
groupe II .....p. 6**Gilles Bouis :**Rapport Journées  
des Diocésains .....p. 8**Christian Sorrel :**La Grande Guerre et le retour  
des congrégations religieuses  
en France .....p. 10**Sr Christiane-Marie Decombes :**Synthèse de l'enquête sur le  
retour des Religieux en 14-18 .....p. 18**M<sup>me</sup> de Bengy :**Les congrégations religieuses  
féminines impliquées dans la guerre  
1914-1918 .....p. 28**Michel Beinaert et Yann Celton :**La Preuve du sang  
Livre d'or du clergé et des  
congrégations 1914-1922 .....p. 40**Anne Briqueler :**

Fonds d'Archives de DRAC.....p. 44

**M<sup>me</sup> de Bengy :**

Marie-Benoît de Bourg d'Iré.....p. 50

**Jean Bouteiller :**Le temps des congrès  
catholiques.....p.53**Sr Elisabeth Sondag :**

Soutenance de thèse.....p. 54

**Echos des régions :** .....p. 56**Claudine Pezeron :**Stage de formation  
mai 2011 .....p. 59

Suite à l'Assemblée générale du mois d'octobre dernier, l'Association a renouvelé une bonne partie de son Conseil d'administration. Pour les membres sortants qui ont travaillé durant maintes années pour organiser les journées d'études et gérer l'administration de cette association, nous leur disons un grand MERCI.

La relève étant assurée, il faudra faire au mieux pour continuer sur notre lancée. Nous comptons beaucoup sur la participation « active » des membres de l'Association pour faire des interventions, écrire des articles, nous faire découvrir les « trésors » qui dorment dans les congrégations et diocèses. Ce bulletin est le signe que notre association est dynamique, que les archivistes, à plusieurs, peuvent fournir un travail exceptionnel en mettant leurs sources en commun. Nous voyons très bien ce qu'a donné l'enquête réalisée auprès des congrégations au sujet de la Grande Guerre : des articles riches en documents, en images et en histoires.

Nous sommes aussi très intéressés par les publications, les expositions, ou bien la mise en valeur d'archives, et du travail qui se fait localement. Ne soyons pas de simples observateurs ou consommateurs mais des initiateurs et des bâtisseurs.

Nous pensons aussi aux besoins des archivistes « arrivants » ou plus expérimentés, c'est dans cette optique que vous serez proposés un stage au mois de mai et aussi d'autres formations plus localement. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, de vos attentes dans ce domaine.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Pour le comité de rédaction, Magali Devif



# Rapport moral de l'année 2009-2010

Sr Elisabeth Sondag  
Secrétaire de l'AAEF

**A**vant de voir le renouvellement du Conseil d'Administration – presque par moitié – il est bon de faire le bilan du travail abouti...ou mis en chantier pendant cette année.

Un des sujets de réflexion des membres du Conseil d'Administration est celui de la reconnaissance de l'Association des Archivistes de l'Église de France auprès des représentants de l'Église de France.

Nous sommes une Association professionnelle dont les membres sont au service de différentes institutions de l'Église de France. Et pourtant, l'Association ne dispose pas toujours des moyens d'action extérieurs et n'a aucune autorité hiérarchique pour faire appliquer les normes qu'elle peut estimer indispensables pour une bonne gestion des archives.

Dépendant soit des évêques, soit des supérieurs religieux, les archivistes ne se sentent pas toujours soutenus ou considérés par ces instances. Pourtant de sérieux problèmes leur sont posés, dans le cadre de leur responsabilité, tant au sujet de la conservation des archives diocésaines, paroissiales ou congréganistes, de leur communication, que des questions posées autour « d'éventuels » dépôts d'archives au sein des archives publiques.

Ce constat est en réalité pour les membres du Conseil d'Administration, une relance de leurs motivations pour que le rôle et le travail de l'Association soient mieux connus.

### RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours des 4 Conseils d'Administration de cette année (et bien sûr, entre deux !...) divers chantiers ont déjà été menés à bien :

- Participation à la rédaction d'une note d'orientation diffusée par la Conférence des Evêques de France, relative au dépôt d'archives ecclésiastiques dans les services d'archives publiques. Ce texte est une incitation à la régularisation de dépôts déjà effectués.

- Un Guide d'archivage des services diocésains.

D'autres projets sont sur le chantier :

- Le Guide d'archivage des Mouvements
- Le Guide d'archivage des Archives diocésaines
- Le Guide d'archivage des Archives paroissiales
- Le Guide d'archivage des Actes de catholicité

D'autres sujets ont été abordés :

- Le bulletin et son avenir ont retenu notre attention : les anciens numéros sont déjà en consultation sur le site de l'Association jusqu'en 2008. Faut-il conserver la version papier ? Pour le moment, il nous a semblé que c'était mieux ainsi.
- A l'instar de l'Annuaire des archivistes diocésains, le Répertoire des fonds d'archives des Congrégations religieuses féminines est en train de se mettre en place.
- Pour la comptabilité, nous avons embauché (en Contrat Emploi Associatif) madame Rosalie LICHTLE présente parmi nous. Elle est comptable de profession et travaille en lien avec Sœur Dominique Jacquot.
- Enfin, un grand sujet de réflexion de nos Conseils d'administration est l'organisation de ces Journées d'études. En tenant compte des suggestions formulées dans les évaluations des précédentes journées (octobre 2009), nous poursuivons l'approfondissement d'un thème de réflexion, en faisant appel à des intervenants de qualité et en lançant auprès des archivistes des enquêtes autour du thème proposé dont l'un ou l'autre membre du Conseil assure l'analyse et le compte-rendu.

### LES JOURNÉES D'ÉTUDES COMPORTANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Elles ont eu lieu les 21 et 22 octobre, à la Conférence des évêques de France, avenue Breteuil à Paris. Pour rappel : Le thème en était « Autour de La Guerre de 1914-18 ».

- Deux interventions magistrales de Messieurs Boniface et Capronnier ont abordé le sujet des Aumôniers militaires et des Coopératives diocésaines de reconstruction après les dommages de la guerre de 1914-1918. Frédéric Vienne a complété ces exposés par le compte-rendu de l'enquête, lancée auprès des archivistes, sur les traces dans nos archives de l'activité de ces coopératives de reconstruction (tout ceci a paru dans le dernier Bulletin N°72).

- Le second thème était « Les Musées des archives ». Monsieur Bernard Berthod nous a

présenté « Les objets de piété dans les archives » et Madame Ariane James-Sarazin ayant déclaré forfait, c'est Madame Elsa Marguin-Hamon qui nous a parlé des « objets historiques dans les archives » Cette intervention parue dans le bulletin N°72 nous a fort intéressés et réjouis par ses détails (agrémentés de photos) inédits et parfois succulents !...

Le second jour, s'est tenue l'Assemblée Générale ordinaire suivie de la présentation par le Père Dominique-Marie Dautet et Yann Celton de nouveaux ouvrages en rapport direct avec nos archives.

Nous avons renouvelé l'après-midi, l'expérience - qui semble toujours très appréciée - de la visite de sites d'archives dans Paris et ses alentours.

Ont participé au stage international organisé par les Archives nationales en lien avec le Frère Jean-Pierre Ribaut :

- Sr M. Françoise Rousselin, Petite Sœur de St François d'Assise
- Sr Yvette Guyot des Sœurs du Sacré-Cœur de St Jacut les Pins
- Sr Martine Guillaume, Fille de Notre-Dame des Douleurs

### Carnet 2009-2010

#### Naissance

- Gurvan 2<sup>e</sup> enfant d'Agnès PIOLLET C.N.A.E.F. né le 13 décembre 2009.
- Yseult 3<sup>e</sup> enfant de Caroline BIANCOURT née le 14 septembre 2010.
- Maël 1<sup>er</sup> enfant de Brigitte COMEYNE né le 27 janvier 2010.

#### Décès

- Sr Lucie GAUBERT Dominicaines de Monteil (12).
- Fr. François Le FLOCH Abbaye de Timadeuc (56).
- Sr M. Hélène MAGNIEN Charité de Ste Jeanne Antide Thouret La Roche s/ Foron (74).
- Sr M. Gilberte VIEILLARD du Carmel de Saint-Pair s/ Mer (50).
- P. Jean RIBON au diocèse de Viviers.

#### Fins de mandats

- Sr Thérèse FOURNAISE Enfant Jésus de Reims (51).
- Sr Anne-Marie MARTIN Congrégation Notre Dame Strasbourg (67).
- Père Jean Pierre OURET Diocèse de Bayonne (64).
- Sr Thérèse BRIAT St Joseph du Puy à Brioude (43).
- Sr M. Gérard de BEAUREPAIRE Maison de Retraite (21).
- Sr Emmanuel DESJARDIN Enfant Jésus de Soissons (02).
- Mme Cécile SOUCHON Archives nationales Paris (75).
- Sr Paule SAGOT Congrégation N.Dame CSA Paris (75).
- Sr Paule Françoise GUILLAUME - Oblates de St François de Sales.
- Sr M. Blanche POCHAT à la Visitation d'Annecy (74).
- Sr FEVRE au Carmel de Clamart (92).
- Sr Sarah ELBISSER à Notre-Dame du Cénacle à Rome.
- Mme Corinne DESMETTRE quitte Lille (et la Catho) pour le Val d'Oise (raisons familiales).
- Mme Sophie TANTOT C.N.A.E.F.
- Sr M. Cécile MARCHASSON Miséricorde de Sées (61).
- #### Remplacements et nouveaux adhérents
- Mme Isabelle DA RESSURRECCIO – Diocèse de St Etienne – remplace Mr Epalle (42).
- Fr. Robert FOUCHER – Frère de St Gabriel – remplace Mr Michel Vion à Nantes (44).
- Fr. Louis COCHOU – Abbaye de Landevenec – remplace le P. Marc Simon (29).
- Mr Yves GIRAUDON – Diocèse de St Dié – remplace le P. Bernard Soligot (88).
- Sr Régine JAYOT – Petites Sœurs des pauvres – remplace Sr Thérèse Illi.
- Sr APPREDERISSE – St Jean de Bassel – remplace Sr Gabrielle Metzinger.
- M. Jacques LEMAIRE – Diocèse de Valence – remplace le P. M. Perollier.



P. Bruno GERTHOUX – Diocèse d'Avignon – remplace Mr Ramon de Iturralde.

Mme Barbara JANOT – Adoration réparatrice – remplace Sr Henriot Paris.

Sr Colette de BOISSE Compagnie Notre Dame Bordeaux – remplace Sr Régine Barbe Paris.

Sr Martine DORLEANS remplace le Père Duchenne au diocèse de Beauvais.

Mlle Audrey CASSAN – Diocèse d'Arras – remplace Michel Beirnaert (fin de mandat).

Mr Jacques DAHERON - Diocèse d'Evry - remplace le P. Christian Chanu.

Sr Marie Paule COING La Xavière Paris.

Mr Michel LAURENCIN Diocèse de Tours (37).

Sr Maha FORTUNATA Oblates de l'Assomption Paris.

Mme Lucette SINOQUET Diocèse de Saint-Denis (93).

Sr M. Claude JAGUENEAU Fille de la Charité du S. Cœur de Jésus – Paris.

Melle Aurore DARNET chez les Filles de la Charité – St V. de Paul Paris.

Sr Edwige MWAHULUA SIHERVA Orante de l'Assomption Créteil (94).

Mme A. Marie CHAGNY-SEVE Diocèse de Nevers (58).

Père Francis CARENWINTER Mission de France (94).

Mr René ANDRIEU remplace le P. J.L. Cavillon à Rodez (12).

Mme Frédérique CORPORON remplace le Père Coffin au diocèse de Grenoble.

P. Loïc BARJOU au Diocèse de Nanterre (92).

P. Henri GOIN au diocèse de Vivriers.



# Rapport d'activités du Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques

Sr Christiane-Marie Decombe  
Vice-présidente pour les archivistes religieux

Comme ce nom l'indique, le travail de notre groupe inclut essentiellement les recherches effectuées dans nos fonds d'archives par les archivistes eux-mêmes.

Le partage des résultats de notre travail par les uns et les autres incite à chercher plus avant dans nos archives, à les explorer d'une façon peut-être plus systématique, et pourquoi pas, excite notre curiosité afin d'aller découvrir à notre tour des trésors cachés et / ou insoupçonnés dans nos propres fonds...renseignements inédits, ou simplement intéressants... Et on sait que dans les archives, une recherche dans une direction peut amener à une découverte inattendue dans une autre direction...

C'est donc une page de l'Histoire de nos Congrégations qui peut être mise en valeur.

C'est ainsi qu'à notre session de printemps, des 16 et 17 mars 2010, plusieurs sœurs ont présenté, à partir de leurs fonds d'archives : « l'évolution des formes de prière dans nos Congrégations ». Avaient été privilégiées quatre congrégations de quatre siècles différents :

les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon, fondées au XVII<sup>e</sup> siècle

les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, du 18<sup>e</sup> siècle

les Sœurs de l'Instruction Chrétienne de Saint-Gildas-des-Bois, du IX<sup>e</sup> siècle

et la Xavière, fondée au XX<sup>e</sup> siècle

D'autres présentations concernaient des « Ecoles de Sourds-Muets » tenues par des Frères enseignants, qui eux aussi avaient consulté registres et documents des époques où leurs Congrégations respectives dirigeaient ces Instituts :

les Frères des Écoles Chrétiennes

les Frères du Sacré-Cœur

les Frères de Saint-Gabriel

Même une vidéo réalisée par une sœur du Cénacle se voulait de présenter les locaux des 56 et 58 avenue de Breteuil afin de « garder la mémoire » d'un lieu d'où cette Congrégation se retirait.

Des débats suivent les interventions, avec questions aux intervenants, bien sûr, mais aussi parfois apports supplémentaires de la part des participants, ce qui enrichit toute l'assemblée.

Donc voilà pour l'aspect historique de notre travail, qui s'appuie toujours sur des recherches d'archives et qui est toujours présenté à partir de ce fonds.

Mais notre Groupe d'archivistes de Congrégations religieuses souhaite aussi se perfectionner dans la pratique archivistique. Lors de la session de ce printemps, « le tri des papiers privés après décès » a été un moment important, opération à effectuer avec discernement et selon des critères bien précis, vus à partir de plusieurs fiches techniques réalisées par plusieurs congrégations. Puis sept ateliers ont été organisés sur :

« le tri et le conditionnement » des pièces

« la chaîne archivistique »

« le plan de classement »

et des ateliers plus originaux intitulés « autour des archives... » sur des sujets récurrents comme le classement des objets, l'organisation d'une bibliothèque, d'un musée...

Les ateliers sont très appréciés, on trouve toujours le temps qui leur est réservé, trop court, on en redemande pour l'année suivante. L'avantage est que le petit nombre de personnes permet de poser des questions plus concrètes, les échanges entre participants ou avec l'animateur / trice sont plus personnels...

Utilisation de moyens audio-visuels, de fiches techniques, de supports papiers utilisés pour le tri et le conditionnement des documents dans les ateliers, comme mise en condition, les animateurs organisent au mieux et c'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles cette session de mars rencontre toujours un beau succès.

105 participants cette année, qui expriment leur satisfaction dans les feuilles d'évaluation, au plan de l'organisation, et aussi au niveau de l'ambiance fraternelle et conviviale qui règne au cours de nos deux journées de travail.

Citerai-je le point de vue d'une archiviste nouvellement nommée ? « ... *la diversité des approches, réflexions, recherches faites à partir des archives...Ce partage est riche et entretient la solidarité dans un même service, dans la diversité de nos charismes et histoires. Cela donne chair et motive les débutantes. Merci !* »

Et la nouveauté de cette année 2010 : une journée supplémentaire a été organisée spécialement pour les moniales archivistes. (Certaines ont donc suivi trois jours de session !)

Elles étaient 29 participantes. Les échos de cette journée spécifique, la première du genre, ont été très positifs et encourageants. Le commentaire de la circulaire de Mgr Marchisano sur la dimension pastorale des Archives a élargi les horizons, les interventions sur des thèmes d'archivistique adaptés aux archives monastiques, les partages de pratiques, ont rassuré, motivé, encouragé.

C'est une expérience à poursuivre.

La session de 2011 se prépare, avec du travail pratique en ateliers, des fiches techniques, en particulier sur la communicabilité des archives et les délais de communication.

Une intervention sur les droits d'auteur, droit à la reproduction iconographique, à la propriété intellectuelle, à la communication...complètera l'aspect technique des travaux.

Le 4<sup>e</sup> centenaire de la Fondation de la Visitation nous vaudra une présentation de cet Ordre, et l'utilisation des archives des monastères pour la préparation et les célébrations de cet anniversaire. Parallèlement, Monsieur Gérard Picaud, fondateur du Musée européen de la Visitation de Moulins et administrateur des collections nous introduira dans ce haut lieu de mémoire et de conservation du patrimoine.

Enfin, un des fondateurs de la Sainte Famille de Villefranche de Rouergue sera présenté à l'occasion de la publication de ses Lettres, et en continuation du thème traité dans nos journées d'études, nous découvrirons l'action des sœurs de Kermaria pendant la guerre de 1914-18.

Voici donc les grandes lignes sur les activités réalisées, et les perspectives pour 2011.

Je signale ici les nouvelles dates de mars 2011, fixées aux lundi 14 et mardi 15 mars.



# Rapport d'activités du groupe des archivistes diocésains

Gilles Bouis

Vice-président pour les archivistes diocésains

## ANNUAIRE DES ARCHIVISTES DIOCÉSAINS

Mis à jour deux à trois fois par an en fonction des besoins, l'annuaire des archivistes diocésains est téléchargeable sur le site internet de l'association ([www.aaef.fr](http://www.aaef.fr)) et demeure un outil pratique pour entrer en contact avec des collègues ou pour renseigner un chercheur sur les conditions d'accueil d'un autre service diocésain d'archives.

## JOURNÉES DE FORMATION

Initiée depuis maintenant 5 ans, la session de formation des archivistes diocésains, prévue les 3 et 4 juin 2010, a été annulée en raison d'un calendrier très chargé. Ce contretemps a permis de réfléchir sur les modalités d'organisation de cette rencontre afin qu'elle ne repose pas sur une seule personne. Des propositions relatives au rythme et au lieu de cette session ont été faites au cours du conseil d'administration du 15 septembre dernier. Réunir les archivistes diocésains tous les deux ans dans une ville de province a été évoqué. Cette réflexion, mise à l'ordre du jour des prochaines réunions du conseil d'administration, devra être approfondie et des décisions devront être prises avant la fin de l'année.

## JOURNÉES RÉGIONALES

**Région Nord**, 16 juin 2010, Soissons

Rencontre regroupant 7 archivistes des provinces de Lille et de Reims en présence du Père Leroy. Visite du centre diocésain d'archives de Soissons, échange entre archivistes autour des questions relatives à la collecte des archives paroissiales et des C.D.A.S. (Commission Diocésaine d'Art Sacré).

**Région Centre-est**, 5 mai 2010, Lyon

Rencontre des archivistes diocésains et congréganistes aux Archives municipales de Lyon. Pré-

sentation de l'histoire des Archives de la Maison généralice des Frères des Écoles chrétiennes par le Frère Houry puis visite des différents services des archives municipales (laboratoire photo, atelier de restauration).

**Région Bretagne**, 10 septembre 2010, Sainte-Anne d'Auray

Rencontre ayant la particularité de regrouper les archivistes et les bibliothécaires de la province de Rennes soit 35 personnes au total. Après avoir visité le Centre de musique sacrée, la basilique et son trésor, la collection de statues actuellement traitées par anoxie (procédé permettant d'éradiquer les insectes xylophages dans une bulle d'azote), Yann Celton a présenté le projet d'exposition des archives de Bretagne ainsi que le *Guide des archives de l'Église de Bretagne* qui sort prochainement aux P.U.R. (Presses Universitaires de Rennes)

**Région Arc méditerranéen**, 24 février – 23 juin – 21 septembre 2010, Aix en Provence et Marseille.

Trois rencontres annuelles incluant une sortie culturelle de fin d'année (visite des cryptes de Saint-Victor et de la basilique Notre-Dame de la Garde à Marseille) ont permis de travailler ensemble sur des questions d'archivistiques avec notamment l'élaboration d'un thésaurus (travaux par groupes) mais aussi de réfléchir sur la numérisation et le futur archivage des supports numériques.

**Région Sud-Ouest**, 2 mars 2010, Toulouse

Réunion en présence des archivistes d'Auch, Cahors, Pamiers, Carcassonne-Narbonne et Tarbes-Lourdes. L'ordre du jour était centré sur des questions d'archivistiques (traitement des entrées, respect des fonds, échange sur les instruments de recherche présents dans les services, harmonisation des pratiques pour la gestion des archives



de catholicité). Une prochaine réunion de travail est prévue le 30 novembre 2010 à Auch.

### GUIDE D'ARCHIVAGE À L'USAGE DES SERVICES DIOCÉSAINS

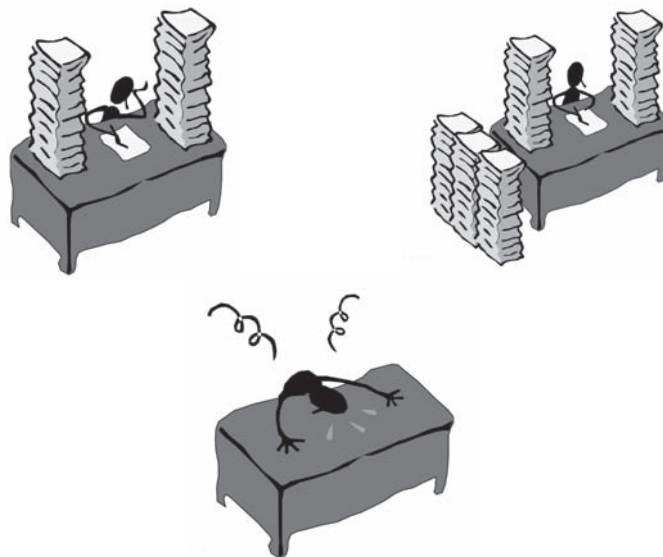
Notre association publie à l'occasion de ces journées d'études 2010 un *Guide d'archivage à l'usage des services diocésains* élaboré par une commission d'archivistes membres du conseil d'administration. Adressé aux responsables des services diocésains et en étroite collaboration

avec l'archiviste diocésain, ce guide indique une méthode de classement et des conseils pour permettre de classer les archives des services au quotidien et d'organiser leur versement aux Archives diocésaines. D'autres guides (notamment pour l'archivage des archives paroissiales et des mouvements) sont en préparation. Nous espérons constituer, à terme, une collection qui permettra de répondre aux différents problèmes d'archivage qui peuvent être rencontrés dans un diocèse.

## ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE



### Guide d'archivage à l'usage des Services diocésains



[www.aef.fr](http://www.aef.fr)

# **La Grande Guerre et le retour des congrégations religieuses en France**

Christian Sorrel  
Professeur d'histoire contemporaine  
Université de Lyon

Si l'histoire des ordres religieux et des congrégations dans la société française du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle est désormais bien connue, il n'en est pas de même pour la période suivante. Les publications internes aux congrégations privilégient les temps héroïques de la fondation et la redécouverte des charismes initiaux, opérée à la faveur de la révision des constitutions voulue par le concile Vatican II, qui dévalue par contrecoup les décennies précédentes. Les travaux extérieurs sont rares, retardés par le défaut d'intérêt des historiens pour des groupes dont la pertinence sociale semble moindre et gênés par le souci de discrétion des intéressés, marqués par le souvenir des événements de 1901-1904 et réticents à ouvrir les archives. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit encore malaisé d'avoir une vue globale du retour en France des communautés exilées avant la Grande Guerre, qui précipite le mouvement sans mettre fin à l'insécurité légale. Le présent article se veut dès lors surtout une invitation à la recherche grâce à une collaboration féconde entre les archivistes et les historiens<sup>1</sup>.

### LES CONGRÉGATIONS EN 1914 : DES SITUATIONS VARIÉES

La situation des congrégations dans la France de 1914 est définie par les lois du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du 7 juillet 1904 élaborées dans un climat d'anticléricisme virulent<sup>2</sup>. La première, dédiée à la liberté d'association, instaure un régime d'exception au détriment des religieux, obligés de demander une autorisation au Parlement ou de se disperser, et organise la surveillance des congrégations autorisées. La seconde interdit l'enseignement à toutes les congrégations et prévoit la disparition des instituts autorisés pour ce seul objet, en ménageant toutefois un délai de dix ans. Le ministère Combes applique ces textes

avec brutalité de juin 1902 à janvier 1905 en invitant les députés à rejeter en bloc les demandes d'autorisation masculines et une partie des demandes féminines, en fermant par décret les établissements non autorisés, en expulsant leurs occupants par la force et en les poursuivant devant la justice. Ses successeurs, avec des fluctuations liées à la conjoncture locale ou nationale, ne désarment pas. Mais, conscients de l'impossibilité de trouver immédiatement le personnel hospitalier laïque susceptible de remplacer les religieux, ils renoncent aux procédures législatives et se concentrent sur la liquidation de l'école congréganiste. Dans le même temps, les instances judiciaires introduites à partir de 1902 se poursuivent, dans l'enchevêtrement des arrêts contradictoires et des procédures d'appel qui bénéficient souvent aux congrégations.

On peut dès lors distinguer trois situations théoriques. La plus simple est celle des congrégations autorisées au long du XIX<sup>e</sup> siècle pour des tâches hospitalières, qui poursuivent leurs activités, malgré la possibilité de dissolution et l'ingérence tatillonne de l'État dans les questions de personnel et d'argent. Il en est de même pour les congrégations qui ont déposé une demande d'autorisation dans le délai de trois mois après la promulgation de la loi de 1901 ou ont formulé une demande portant sur un nouvel objet après le rejet de leur dossier enseignant, du moins si les autorités l'ont jugée recevable. Leur situation est plus précaire, mais elles peuvent survivre en espérant une conjoncture favorable lors de l'examen de leur demande par le Parlement. L'instance en cours ne les préserve toutefois pas totalement des aléas judiciaires et administratifs, surtout si leur mission fait débat, à l'exemple des Visitations que le ministère Combes tient pour exclusivement enseignantes et que les supérieures définissent comme mixtes, enseignantes et hospitalières, la fonction hospitalière visant les religieuses elles-mêmes<sup>3</sup>. Le troisième cas de figure est représenté par les congrégations dissoutes, qu'elles n'aient pas déposé de demande d'autorisation comme les jésuites et les bénédictins de la Congrégation de France ou qu'elles aient été

<sup>1</sup> Par commodité, j'emploie le mot « congrégations » pour désigner l'ensemble des groupes, selon l'usage du début du XX<sup>e</sup> siècle, sans ignorer les différences canoniques, renforcées par les décisions romaines.

<sup>2</sup> Jacqueline LALOUETTE, Jean-Pierre MACHELON (dir.), *Les Congrégations hors-la-loi ? Autour de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*, Paris, Letouzey et Ané, 2002, 304 p. ; Christian SORREL, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française (1899-1914)*, Paris, Cerf, 2003, 265 p. ; *Les Congrégations religieuses et la société française d'un siècle à l'autre*, Paris, Éd. Don Bosco, 2003, 340 p.

<sup>3</sup> Christian SORREL, « Le temps des épreuves : les Visitations françaises à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle » [actes du colloque d'Annecy, juin 2010, sous presse].

frappées en conséquence du rejet de leur demande en 1903, du vote de la loi de 1904 ou d'un décret pris en Conseil des ministres. Elles n'ont plus d'existence sur le sol national et leurs membres, en principe, ont gagné les refuges étrangers ou sont retournés à la vie laïque<sup>4</sup>. Une partie d'entre eux, condamnés à la clandestinité, poursuivent en fait leur mission en France, qu'il s'agisse de prédicateurs comme les jésuites et les rédemptoristes ou d'enseignants, frères et sœurs, au prix d'une sécularisation qui fait problème au sein des congrégations et dans les diocèses et déclenche de nouvelles poursuites judiciaires<sup>5</sup>.

Concrètement, les réalités se croisent. Les congrégations masculines, visées en priorité par l'offensive de l'État, n'ont plus guère de visibilité ou sont en sursis jusqu'à l'échéance de dix ans fixée par la loi de 1904. Quelques-unes subsistent pourtant, tels les cisterciens réformés, habilement défendus par dom Chautard, abbé de Sept-Fons, avec dix-neuf trappes sauvées sur vingt-trois<sup>6</sup>. Les congrégations féminines, autorisées au XIX<sup>e</sup> siècle, associent encore souvent activités officielles et tâches discrètes, les premières sous habit religieux, les secondes en tenue laïque. Nombre d'entre elles orientent aussi une partie de leur personnel vers les pays étrangers, ne serait-ce que pour préparer des refuges en cas d'aggravation de la conjoncture nationale. Mais le mouvement d'exode lié à la crise du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui concerne peut-être 30 000 personnes, soit près du cinquième des 160 000 religieux recensés par l'État en 1900, s'inscrit aussi dans le prolongement de l'élan missionnaire déployé depuis les années 1830 et amplifié par les mesures contre les congrégations de la décennie 1880. Plusieurs instituts sont devenus de vrais organismes internationaux et les

événements scellent leur nouvelle identité, à l'exemple des Dames du Sacré-Cœur<sup>7</sup>. La majorité des religieux continue cependant à lier service de l'Église et dévouement à la patrie et représente, aux yeux des diplomates, le premier relais de l'influence française dans le monde, paradoxalement renforcée par l'exil des années 1900. Cette situation, qui suscite des débats dans la majorité anticléricale sur l'image que le pays donne de lui-même, ne suffit pourtant pas à réhabiliter les congrégations, même si elle protège quelques instituts missionnaires et si l'amendement Leygues à la loi de 1904 leur permet de garder, au prix de lourdes contraintes, des établissements de formation sur le sol national<sup>8</sup>.

La rétractation de la place des religieux dans la société française est donc évidente en 1914 et l'avenir est hypothéqué (chute des vocations et ruptures, nombreuses chez les frères enseignants). Sans doute les moments les plus difficiles s'éloignent et des retours sont possibles. Retours discrets pour les bénédictins de Sainte-Marie de Paris, qui louent des appartements à partir de 1909 pour reprendre leurs études, et pour les sœurs de la Croix de Chavanod, qui glissent de leur exil suisse vers leur berceau haut-savoyard pour servir dans les paroisses. Retours officiels pour le tiers des Visitations exilées (sept sur vingt-et-une) à la suite de la reconnaissance de leur caractère hospitalier par la Cour de cassation et le Conseil d'État et pour la trappe Notre-Dame de Port-Salut d'Entrammes, réfugiée en Suisse. Mais la situation reste incertaine et le 1<sup>er</sup> juillet 1914, le gouvernement Viviani publie un décret qui supprime une congrégation (Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire d'Orléans), trois communautés (dont la Visitation de Boulogne-sur-Mer, rentrée d'exil en 1907) et douze établissements et ferme les cent vingt-sept dernières écoles congréganistes au terme du délai de dix ans fixé

<sup>4</sup> Patrick CABANEL, Jean-Dominique DURAND (dir.), *Le Grand Exil des congrégations religieuses françaises 1901-1914*, Paris, Cerf, 2005, 489 p.

<sup>5</sup> Georges RIGAUD, *Les Temps de la sécularisation 1904-1914*, Rome, Maison généralice FSC, 1991, 307 p. ; Marguerite VRIGNAUD, *La Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie depuis sa fondation (1818) jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Dossier historique*, Le Poiré-sur-Vie, Imp. graphique de l'Ouest, 1992, 659 p.

<sup>6</sup> Christian SORREL, « Le monachisme masculin en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue Mabillon*, nouvelle série, 16 (t. 77), 2005, p. 23-54.

<sup>7</sup> Monique LUIRARD, *La Société du Sacré-Cœur dans le monde de son temps 1865-2000*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009, 647 p.

<sup>8</sup> Christian SORREL, « La crise congréganiste et l'image de la France dans le monde », dans Philippe BOUTRY, André ENCREVÉ (dir.), *Vers la liberté religieuse : la séparation des Églises et de l'État*, Bordeaux, Éd. Bière, 2006, p. 301-314 et « Les congrégations religieuses masculines françaises en Orient (milieu XIX<sup>e</sup> – milieu XX<sup>e</sup> siècle) », dans Hervé LEGRAND, Giuseppe Maria CROCE (dir.), *L'Œuvre d'Orient. Solidarités anciennes et nouveaux défis*, Paris, Cerf, 2010, p. 223-253.

en 1904<sup>9</sup>. La surprise est d'autant plus grande lorsque le 2 août 1914, le même gouvernement, à l'initiative du ministre de l'Intérieur Malvy, suspend l'exécution de tous les décrets de fermeture et de dissolution, alors que la France bascule dans la guerre et entreprend de rassembler ses fils pour vaincre l'ennemi.

## UN MOMENT CLÉ, LA GRANDE GUERRE

Que vont faire les religieux, astreints au service militaire comme tous les Français<sup>10</sup> ? La réponse à cette question, qui n'est pas posée aux seuls exilés récents, fait débat au sein des congrégations, même si les situations sont sans doute diverses<sup>11</sup>. La première réaction d'une partie au moins des supérieurs est réservée. « Il n'y a sûrement aucune obligation morale » à céder à « la pire des coercitions », estime le capucin Caumont, évêque d'Ajmer en Inde, qui met en balance « le bien de la mission » et l'« éventualité bien peu horrible » d'être déserteur, « c'est-à-dire de ne pouvoir rentrer en France avant l'amnistie qui, ordinairement, ne tarde pas à être accordée<sup>12</sup> ». De son côté, Mgr Coppel, missionnaire de Saint-François-de-Sales et évêque de Nagpur, attire l'attention du consul de France à Calcutta sur la contradiction entre la proscription des congrégations et l'appel aux religieux réservistes et le prie de demander aux autorités un changement de législation<sup>13</sup>.

Les supérieurs décident toutefois de laisser leur liberté de choix aux mobilisés. Les moines

de Solesmes refusent de porter les armes, fidèles à l'intransigeance de leur abbé, dom Delatte, qui disqualifie les injonctions d'un pouvoir qui l'a « défrancisé, dénationalisé » et met « ses engagements envers Dieu tels qu'ils sont définis et compris » par l'Église au-dessus de son devoir envers la France<sup>14</sup>. Ils ne sont pas les seuls, comme le suggèrent les poursuites engagées jusqu'à la veille de la Seconde Guerre contre des insoumis désireux de revoir leur pays natal. Mais il est difficile d'évaluer leur nombre et leurs motivations, qui peuvent aller de l'hostilité à la République aux raisons pastorales ou pratiques (maintien des œuvres, absence de feuille de route, manque de moyens de communication, coût du transport). S'ils sont sans doute plus nombreux qu'on ne l'a dit, ils constituent néanmoins une minorité face aux religieux qui optent pour l'obéissance à la loi des hommes et le salut de la patrie terrestre, identifiée à la Fille aînée de l'Église : « Il me semble que si je ne parlais pas, il faudrait toute une vie de remords de ce que je crois être une lâcheté », écrit le Père Decisier à Mgr Coppel<sup>15</sup>.

Les premiers retours de religieux, mêlant émigrés de longue date et victimes des dernières lois, accompagnent donc la mobilisation, à l'exemple des bénédictins d'En-Calcat, retirés à Besalù en Espagne et acclamés par la foule en gare de Cerbère, ou des jésuites du collège de Marneffe, sortis clandestinement de la Belgique occupée par les Allemands<sup>16</sup>. Ils rejoignent les religieux restés en France, officiellement ou discrètement, et servent en tant que combattants, infirmiers et aumôniers. Au total, ils sont 9281, dont 1517 sacrifient leur vie et 2655 font l'objet d'une citation ou sont décorés. Les religieuses ne sont pas absentes de la lutte avec 12 554 infirmières, dont 335 sont tuées et 3891 citées et décorées<sup>17</sup>. Les religieux jouent également un

<sup>9</sup> *Journal des débats*, 2 juillet 1914.

<sup>10</sup> Seul le clergé ayant occupé des postes concordataires fait l'objet de dispositions spécifiques, tandis que la Sacrée Pénitencerie romaine lève par avance les sanctions canoniques frappant les clercs portant les armes en constatant que leur position résulte de la contrainte.

<sup>11</sup> Une recherche récente sur la Compagnie de Jésus ne mentionne aucune discussion : Marie-Claude FLAGEAT, *Les Jésuites français dans la Grande Guerre. Témoins, héros, victimes, apôtres*, Paris, Cerf, 2008, 597 p. Il semble pourtant que les supérieurs se sont interrogés, au moins dans les diocèses missionnaires : « Entre le marteau et l'enclume, comme dit le proverbe, nous ne sommes pas pressés de prendre une décision », écrit Mgr Faisandier, évêque de Trichinopoly, en août 1914 (cité par Francis MOGET, *Shepherds for Christ. A Story of the Catholic Church in Central India 1907-1960*, Bangalore, US Publications, 1994, p. 66).

<sup>12</sup> Lettre à Mgr Coppel, 9 août 1914, citée par Bernard PESAVENTO, « Missions et évangélisation en Inde : les diocèses de Nagpur et Vizagapatam 1886-1926 », mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1998, p. 90-91.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 91-92.

<sup>14</sup> Lettre à Jacques de Juigné, 18 mars 1916, publiée dans *Dom Delatte. Lettres*, éd. Lucien REGNAULT, Solesmes, Éd. de Solesmes, 1991, p. 159-165.

<sup>15</sup> Lettre à Mgr Coppel, 1<sup>er</sup> octobre 1914, citée par Bernard PESAVENTO, p. 94.

<sup>16</sup> Jean-Marc DELAUNAY, « La Grande Guerre ou la clé du retour », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, t. 19, 1983, p. 347-368 ; Patrick CABANEL, « Le grand exil des congrégations enseignantes au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'exemple des jésuites », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 81, 1995, p. 207-217.

<sup>17</sup> *La Preuve du Sang. Livre d'or du clergé et des congrégations 1914-1922*, Paris, Bonne Presse, 1925, LXXXVII-1101 p.

rôle important dans la mobilisation morale en légitimant le combat de la France, à la suite des jésuites rédacteurs des *Études* ou animateurs de la Croisade eucharistique des enfants lancée par le Père Bessières.

La participation à l'Union sacrée peut dès lors apparaître comme le fondement moral d'un droit au retour, même en l'absence de modification du cadre légal. L'évolution de la situation dans les pays du refuge est cependant tout aussi décisive. L'affirmation patriotique n'y est pas moindre qu'en France, par exemple en Espagne, où une partie de la hiérarchie catholique laisse voir sa sympathie pour les Empires centraux. Le bénédictin Étienne Babin, prieur de Cogullada, fille de Silos et, par elle, de Ligugé, y est l'un des animateurs de la propagande française, tandis que les chartreux de Vauclaire, installés à Peñafior, décorent leur chapelle de Jeanne d'Arc « d'obus, de grenades et de balles en cuivre et en acier poli<sup>18</sup> ». Mais la guerre, avec son cortège de morts dans les familles, aggrave le poids de l'éloignement. La conjoncture économique se dégrade aussi et, en Espagne toujours, les visitandines de Saint-Céré, victimes des aléas monétaires, ont du mal à payer le loyer de leur refuge de Zarauz<sup>19</sup>. En Suisse, les Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy souffrent dès 1915 du retrait des pensionnaires allemandes de leur établissement de Vinzel<sup>20</sup>, tandis que les marianistes de Fribourg perdent une partie de leurs élèves après 1917 par suite de la dégradation du change<sup>21</sup>.

La tension est plus forte dans les pays en guerre. « Pénurie de ressources, restrictions, vie chère, nombreux deuils de famille [...]. Bien que travaillant autant qu'il nous était possible, nous n'avions souvent d'autre lendemain que celui de la Providence », résumant les visitandines de La Côte-Saint-André établies en Italie, à Pianezza<sup>22</sup>. En Belgique, les effets des combats de

1914 puis de 1918 et l'occupation allemande sont encore plus pesants. Les collèges d'exil et les maisons de formation des jésuites ne fonctionnent jamais régulièrement<sup>23</sup>. « Les religieux français sont traités comme de véritables prisonniers de guerre », estime l'abbé de Saint-Wandrille, réfugié à Conques, tandis que les visitandines de Chartres, en résidence à Chièvres, subissent à la fin de la guerre « les vexations de l'autorité allemande », plutôt « bienveillante » auparavant<sup>24</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que les exilés souhaitent reprendre pied sur le sol français en profitant de la tolérance du gouvernement, qui n'a d'ailleurs pu faire autrement que de recevoir, à la fin de l'année 1914, les religieux expulsés par l'Empire ottoman, allié des Empires centraux. « Au milieu du nouvel ordre des choses que peut amener la guerre, il faut se tenir prêt à tout événement et songer au moyen efficace de rentrer à Annecy [...]. Nous ne devons pas nous laisser supplanter et prévenir par d'autres religieux qui, dit-on, pensent à s'y établir », délibère le chapitre général des missionnaires de Saint-François-de-Sales convoqué en 1917<sup>25</sup>. Le mouvement de retour est alors à peine amorcé. Il prend toute son ampleur entre 1919 et 1922 et continue sur un rythme plus modéré dans les années suivantes, sans jamais s'interrompre jusqu'en 1940, malgré une tendance à l'essoufflement, sauf en cas de perturbations liées aux circonstances locales, comme pour l'Espagne plongée dans la guerre civile. Le processus n'a toutefois pas la même portée pour toutes les congrégations.

Le retour des religieux cloîtrés implique le transfert de la communauté entière. La situation est plus aisée lorsque celle-ci a conservé la propriété du couvent grâce à des amis ou des prête-noms. Mais les bâtiments sont souvent dégradés et les premiers temps difficiles, comme naguère en terre étrangère, par exemple en 1918 à Saint-Céré où les visitandines manquent de pain et affrontent la méfiance de l'évêque de Rodez, qui redoute la réaction de l'État et leur demande de

<sup>18</sup> *Les Carnets du cardinal Alfred Baudrillart, 1<sup>er</sup> août 1914 – 31 décembre 1918*, éd. Paul CHRISTOPHE, Paris, Cerf, 1994, p. 666.

<sup>19</sup> Archives de la Visitation de Voiron : Annales de la Visitation de Saint-Céré, 1915-1917.

<sup>20</sup> Archives des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy, 5 G 1 : délibérations du conseil de la congrégation, 28 février 1915.

<sup>21</sup> Nicole JENNY, « L'immigration des ordres et congrégations français dans le canton de Fribourg au début du XX<sup>e</sup> siècle », mémoire de licence, Université de Fribourg, 1994, 267 p.

<sup>22</sup> Archives de la Visitation de Voiron : circulaire de la Visitation de La Côte-Saint-André, 19 mars 1919.

<sup>23</sup> Marie-Claude FLAGEAT, p. 290-300.

<sup>24</sup> Lettre de dom Pothier, citée par Guy-Marie OURY, *Kergonan. Un siècle d'histoire*, Paris, 1997, p. 101-104 et Archives de la Visitation de Voiron : circulaire de la Visitation de Chartres, 8 décembre 1918.

<sup>25</sup> Archives des missionnaires de Saint-François-de-Sales, 1 F 1 : délibérations des chapitres généraux, 1917.

se présenter en « pauvres réfugiées<sup>26</sup> ». Dans les abbayes bénédictines de La Pierre-qui-vire et d'En-Calcat, les anciens combattants rentrent les premiers, dès 1919, en misant sur leur statut, et le regroupement se poursuit jusqu'en 1920 et 1923. À Solesmes, les exilés réintègrent leur monastère en 1922 au prix de la démission de dom Delatte, exigée par le pouvoir pour des raisons politiques<sup>27</sup>. La tâche est plus délicate pour les bénédictins de Saint-Wandrille qui ne retrouvent leur abbaye normande qu'en 1931, mais séjournent dans le diocèse de Moulins à partir de 1924. Plusieurs Visitations choisissent aussi des asiles provisoires pour bénéficier de la conjoncture en attendant de recouvrer leur monastère ou, s'il est aliéné, d'élire un autre domicile. Au final, toutes sont rentrées en 1922, à l'exception des monastères de Nevers et d'Amiens, qui doivent attendre 1935 et 1939 pour des enjeux de propriété, et seule la communauté de Legé disparaît en fusionnant avec celle de Chambéry. Dans la Congrégation de France, tous les monastères, transférés entre 1920 et 1924, survivent et deux se dédoublent en gardant leur refuge (Solesmes à Quarr ; Wisques à Oosterhout). Il n'en est pas de même pour les chartreux, méfiants, qui reviennent à partir de 1928 seulement, mais ne peuvent restaurer jusqu'en 1940 que quatre des onze chartreuses exilées au début du siècle. La réouverture en juin 1940 de la Grande Chartreuse, fermée à grand renfort de troupes en 1903 et objet de campagnes d'opinion opposées dans l'entre-deux-guerres, n'en a pas moins une forte valeur symbolique, même si elle est liée à la guerre qui entraîne l'expulsion du général du monastère italien de Farnetta<sup>28</sup>.

La rentrée des autres religieux offre des configurations plus variées. Le retour des supérieurs suit de près la paix, comme pour les missionnaires de Saint-François-de-Sales (Annecy, 1921). Il est souvent associé au transfert ou à la reconstitution des maisons de formation, gage d'avenir après des

années difficiles pour le recrutement. Mais le processus est en général étalé dans le temps, à l'exemple des franciscains de la province d'Aquitaine, réfugiés dans le canton de Fribourg : ils rapatrient le collège séraphique durant la guerre à Brive, puis les philosophes en 1929 à Béziers et les théologiens en 1930 à Toulouse<sup>29</sup>. Il en est de même pour les dominicains ou les jésuites qui ferment en revanche leurs collèges d'exil dès 1919, alors que les catalogues annuels de la Compagnie mentionnent chaque année depuis 1915 de nouveaux établissements sur le sol national<sup>30</sup>.

Le retour est tout aussi progressif pour les frères et les sœurs, au gré de la reconstitution des anciens postes ou de la création de nouveaux, comme chez les sœurs de la Croix de Chavanod, dispersées en 1903, qui ouvrent 52 établissements (écoles primaires, écoles ménagères, services paroissiaux) en France de 1907 à 1938, et les sœurs de Saint-Joseph d'Annecy, autorisées à titre hospitalier, qui en ouvrent 36 de 1912 à 1939, sans abandonner la majorité des implantations étrangères<sup>31</sup>. Il s'accompagne de la reprise en main du personnel resté sur place par les supérieurs, qui peuvent enfin faire le bilan des sécularisations réelles ou fictives<sup>32</sup>. Mais il ne conduit pas immédiatement à une visibilité sociale, puisque bien des religieux dissimulent toujours leur état sous un habit laïque, tels les frères des Écoles chrétiennes, qui ne possèdent officiellement en 1928 que 37 maisons sur un total de 497 et ne portent leur habit en 1932 que dans 19 établissements<sup>33</sup>. La notion de retour, tout comme celle de refuge, se dilue toutefois avec le temps, surtout dans les congrégations dont l'exil a renforcé la vocation internationale, tandis que la croissance retrouvée doit plus à la reprise des vocations qu'à l'appel aux survivants de l'exode. Une nouvelle étape commence pour les congrégations peu à peu réorganisées qui

<sup>26</sup> Archives de la Visitation de Voiron : Annales de la Visitation de Saint-Céré, 1918.

<sup>27</sup> *Les Carnets du cardinal Alfred Baudrillard, 1<sup>er</sup> janvier 1919 – 31 décembre 1921*, éd. Paul CHRISTOPHE, Paris, Cerf, 2000, p. 807 et 894.

<sup>28</sup> Pierre BARRAL, *Le Département de l'Isère sous la Troisième République 1870-1940. Histoire politique et sociale*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 414-424.

<sup>29</sup> Nicole JENNY, p. 152-155.

<sup>30</sup> Marie-Claude FLAGEAT, p. 310-315.

<sup>31</sup> *L'Esprit de la source. Congrégation des sœurs de la Croix de Chavanod. Cent cinquante ans d'histoire*, Annecy, Imp. Vaccari, 1989, p. 188-194 ; Archives des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy : états généraux de la congrégation, 1920-1939.

<sup>32</sup> Marguerite VRIGNAUD, p. 577-580.

<sup>33</sup> Georges RIGAUT, p. 243-248.

restent cependant marquées par la crise du début du siècle, d'autant que celle-ci place toujours leur situation juridique sous le signe de la précarité.

## LES LOIS INTANGIBLES

La guerre pose cependant la question d'une modification de la législation jugée nécessaire par une partie des hommes politiques, tel Millerand, convaincu de l'impossibilité de reconduire « à la frontière les congréganistes qui l'avaient franchie pour venir, sur le front, prendre leur part de dangers avec leurs frères français » : « La République de la Victoire est la propriété de tous les Français. Elle a le droit d'être généreuse, libérale et tolérante », conclut-il en novembre 1919. Mais la nouvelle majorité de Bloc national adopte une position ambiguë, tandis que le camp laïque appelle à la vigilance en stigmatisant, comme Marcel Cachin dans *L'Humanité*, les jésuites « embusqués dans les hôpitaux de l'arrière pour tourmenter les consciences<sup>34</sup> ».

L'avenir de l'influence française dans le monde constitue toutefois un enjeu susceptible de débloquent la situation à l'heure où la France doit défendre ou reconquérir ses positions, notamment au Levant. Le Quai d'Orsay, qui avait préconisé en 1915 d'aider les religieux expulsés de l'Empire ottoman pour préparer leur retour, reste persuadé que les missionnaires sont un relais essentiel<sup>35</sup>. Mais leur nombre diminue et les entraves mises à leur recrutement sur le sol national augurent mal de l'avenir, d'autant que certaines congrégations souhaitent se désengager. Une campagne d'opinion sur ce thème se déploie à la suite du voyage effectué début 1920 dans les Balkans et au Levant par le cardinal Dubois, archevêque de Rouen, sollicité par le gouvernement. Mgr Grente, évêque du Mans, qui l'accompagne, s'en fait l'écho, avec le soutien de Maurice Barrès, vice-président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des

députés, dont le récit du séjour au Levant à la veille de la guerre est publié en 1923<sup>36</sup>. La question des congrégations est abordée, sans être tranchée, dans la négociation qui conduit à la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège (1921) puis à la création des associations diocésaines (1924). Et en décembre 1922, le président du Conseil Poincaré dépose devant la Chambre des députés des projets de loi tendant à autoriser cinq congrégations missionnaires (capucins, franciscains, pères blancs, pères des Missions africaines de Lyon, frères des Écoles chrétiennes). Mais la démarche s'enlise dans les méandres de la procédure, malgré les efforts de Barrès<sup>37</sup>, et est condamnée par la victoire du Cartel des gauches au printemps 1924.

L'alliance électorale des radicaux et des socialistes débouche en effet sur la relance de l'initiative laïque sous l'impulsion du président du Conseil Herriot, qui veut appliquer les lois de 1901 et 1904. L'offensive commence en août 1924 avec l'ordre d'expulsion des clarisses d'Alençon, préparé en fait par le dernier ministre du Bloc national, qui n'a jamais cessé de surveiller les congrégations<sup>38</sup>. Les victimes s'inclinent. Mais il n'en est pas de même quelques jours plus tard à Évian, où une Légion civique prend la défense de leurs consœurs également menacées<sup>39</sup>. La résistance catholique aux projets Herriot, qui ne visent pas seulement les religieux (suppression du régime concordataire dans les départements de l'Alsace-Moselle recouverts en 1918, rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège), s'organise rapidement sous la direction du général de Castelnau et de la Fédération nationale catholique<sup>40</sup>. Les intéressés agissent de leur côté en créant la Ligue des droits du religieux ancien combattant, promue par le bénédictin de Ligugé Joseph Moreau, qui situe sa revendication sur le terrain des « libertés indivi-

<sup>34</sup> Philippe CASTERMANS, *Entre Séparation et Ralliement. Les relations entre l'Église catholique et l'État en France de 1924 à 1992*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2001, 669 p. ; Jacques PRÉVOTAT, « De la persécution à la réintégration dans la société », dans *Les Congrégations religieuses et la société...*, p. 213-229.

<sup>35</sup> Dominique TRIMBUR, « Exil et retour : l'impact de la législation française sur la présence tricolore en Palestine, 1901-1925 », dans Patrick CABANEL, Jean-Dominique DURAND (dir.), p. 359-385.

<sup>36</sup> Georges GRETE, *Une mission dans le Levant*, Paris, Beauchesne, 1922, 350 p. ; Maurice BARRÈS, *Une enquête aux pays du Levant*, 2 vol., Paris, Plon-Nourrit, 1923, 312 et 242 p.

<sup>37</sup> Maurice BARRÈS, *Faut-il autoriser les congrégations ?*, Paris, Plon, 1924, XIV-293 p.

<sup>38</sup> Philippe CASTERMANS, p. 165-166.

<sup>39</sup> Esther DELOCHE, « Le Diocèse d'Annecy de la Séparation à Vatican II (1905-1962) », thèse, Université Lyon 2, 2009, p. 232-237.

<sup>40</sup> Corinne BONAFoux, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique 1942-1944*, Paris, Fayard, 2004, 658 p.



duelles » et des « droits civiques » : « Pour l'honneur de la France, nous ne partirons pas ! », clame le jésuite Doncœur, « officier de la légion d'honneur », dans un texte d'octobre 1924 dont le retentissement est considérable<sup>41</sup>. Le pouvoir recule et confirme, dès l'automne 1924, la validité de la circulaire Malvy, mettant ainsi fin à une crise qui freine à peine le mouvement de retour.

Aucune remise en cause majeure ne se produit dans les années suivantes, malgré les attaques de la presse radicale, les guérillas menées par des municipalités hostiles et les enquêtes du Bureau des cultes du ministère de l'Intérieur pour identifier les congrégations et leurs biens, tâche malaisée pour les instituts autorisés ou en instance d'autorisation et presque impossible pour les autres<sup>42</sup>. Mais aucune évolution positive générale ne se produit non plus, alors que des établissements sont autorisés ponctuellement par décret du Conseil d'État, y compris sous le gouvernement Herriot. Une partie des élus, soutenus par des universitaires et des journalistes, continue toutefois à actionner le levier missionnaire et les projets ou propositions de loi se succèdent de 1927 à 1939. En 1928, une initiative du président du Conseil Poincaré contribue au déclenchement d'une crise ministérielle. Le texte, repris dès l'année suivante en faveur de neuf congrégations seulement et assorti de dispositions contraignantes, est finalement voté par la Chambre des députés, mais il n'aboutit pas, faute d'avoir été présenté au Sénat, gardien de l'orthodoxie laïque<sup>43</sup>. Il en est de même, dans le climat de concorde nationale promu par le ministère Daladier dans une Europe déchirée par les totalitarismes, pour les propositions Pebellier et Mielliet-Poliman de 1939, qui ne

manquent d'ailleurs pas d'ambiguïtés<sup>44</sup>. C'est donc sous le régime précaire de la seule circulaire Malvy que les congrégations réintègrent la société française, sous réserve qu'elles « se montrent discrètes et n'abusent pas de la tolérance qu'elles rencontrent », comme l'ambassadeur de France près le Saint-Siège le précise au secrétaire d'État Pacelli en 1931<sup>45</sup>. Les changements juridiques décisifs n'interviendront qu'avec la défaite et le régime de Vichy dont les dispositions n'auront leur plein effet qu'après 1970<sup>46</sup>.

L'histoire du retour en France des ordres religieux et des congrégations exilés à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle constitue un domaine encore inégalement approprié par les historiens. Les enquêtes à venir permettront d'abord de préciser le processus, même s'il semble impossible de prétendre à l'exhaustivité en raison des lacunes de la documentation, dues aux déménagements successifs et à l'impératif de discrétion imposé par la conjoncture. Elles devront plus encore réfléchir sur la portée des événements du début du XX<sup>e</sup> siècle – exil et retour sont inséparables dans cette perspective – pour les différents instituts, déstabilisés ou engagés dans des mutations profondes, qu'il s'agisse de leur ancrage national, de leurs activités pastorales ou de leur vie spirituelle. Il sera dès lors plus aisé d'évaluer le renouveau des décennies 1930-1940 et de dresser un état des lieux au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, à l'heure des réformes voulues par le pape Pie XII et le concile Vatican II qui coïncident en Europe avec des évolutions sociales majeures, souvent défavorables aux vocations religieuses.

<sup>41</sup> Dominique AVON, *Paul Doncœur, s.j. Un croisé dans le siècle*, Paris, Cerf, 2001, 393 p.

<sup>42</sup> Pierre SAURET, *Répertoire des congrégations légalement reconnues et de leurs établissements autorisés. Liste des congrégations en instance d'autorisation. Principaux textes législatifs et réglementaires en matière de congrégations*, Paris, Lethielleux, 1939, 175 p.

<sup>43</sup> Auguste RIVET, *Traité des congrégations religieuses 1789-1943*, Vanves-Paris, Action populaire – Spes, 1943, p. 42-43.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 43-45 et Jean-Marie MAYEUR, « Une politique religieuse dans la crise de la Troisième République : le gouvernement Daladier (1938-1940) », dans *La Question laïque XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1997, p. 149-55.

<sup>45</sup> Philippe CASTERMANS, p. 375.

<sup>46</sup> Auguste RIVET, p. 45-50 ; Christian SORREL, *La République...*, p. 213-220 ; Jean-Paul DURAND, *La liberté des congrégations religieuses en France*, 3 vol., Paris, Cerf, 1999, xvii-505, 843 et 709 p.



# Synthèse de l'enquête sur le retour des Religieux en 14-18

Sœur Christiane-Marie DECOMBE  
Archiviste des Sœurs de la Charité de Besançon

**D**ans la ligne des travaux présentés aux journées d'études d'octobre 2009 sur le thème de la guerre de 1914-1918 : « *les aumôniers militaires* », « *les coopératives diocésaines de reconstruction après les dommages de la première guerre mondiale* », le Conseil d'Administration de l'Association des Archivistes de l'Église de France a souhaité lancer une enquête concernant « **Le retour des religieux en France au moment du conflit 1914-1918.** »

Le sujet de cette enquête était libellé comme suit :

- **Suite aux lois laïques de 1901 et 1904, combien de religieux de votre Congrégation ont quitté le territoire français ?**

**Quelle proportion cela représente-t-il par rapport au nombre de vos religieux présents en France au moment de leur départ ?**

- **Pour quelles destinations principales sont-ils partis ?**

- **Combien sont revenus pour la guerre de 1914-18 ?**

**Dans quelles conditions (mobilisés, service auxiliaire, etc.) ?**

**Combien de vos religieux sont morts pendant la guerre ?**

- **S'ils sont restés à l'étranger, quel a été leur statut (insoumis, dégagés des obligations militaires, etc.) ?**

- **Que sont devenus ces religieux à partir de 1918 ?**

**Combien sont restés en France, et avec quel statut ?**

**Combien ont milité à la DRAC ?**

**Combien sont retournés à l'étranger ?**

- **Combien de vos religieux, partis au début du siècle, vivaient en France vers 1930 ?**

**Quelle proportion cela représentait par rapport au nombre total de vos religieux résidant en France à cette date ?**

**De quelles sources, publiées ou en archives, votre Congrégation dispose-t-elle pour fournir les indications ci-dessus ?**

Ont été envoyées 119 lettres aux Ordres et Congrégations répertoriés par la CORREF afin de leur demander leur contribution. **56 réponses** sont revenues, soit de l'ordre de 50 %.

24 monastères **Bénédictins** ont été contactés, 13 ont répondu. Sur ces 13, 6 n'étaient pas concernés, car fondés plus récemment, filiales d'autres monastères anciens, en particulier de Solesmes. La **Grande Chartreuse** a regroupé les archives des 4 Chartreuses de France, et n'a pas pu répondre malgré son intention. 16 monastères **Cisterciens de la Stricte Observance (Trappistes)** ont été contactés, et 9 ont répondu. Au total **22 réponses** sur **44 monastères** contactés, soit **50 %**.

Pour les autres groupes de religieux : Chanoines réguliers, Ordres apostoliques, Clercs réguliers et Congrégations cléricales, Sociétés de Vie apostolique et Instituts séculiers, Missionnaires à l'étranger, Frères enseignants et hospitaliers, **68 Instituts** ont été contactés, et pour sept d'entre eux, deux provinces en France. Trois n'étaient pas concernés, car de fondation récente. **34 réponses** sont revenues, soit **50 %**.

La lettre a été envoyée **fin janvier 2010**, et les **réponses** étaient attendues pour **le 31 mai**. Le sujet étant d'importance, il était nécessaire de laisser suffisamment de temps aux destinataires pour effectuer leurs recherches. Mais dès le début de février arrivaient les premières réponses, et les autres ont suivi, même assez rapidement, et dans les délais impartis. Même les congrégations ou monastères **non concernés** par le sujet de l'enquête ont **pris le temps** de signaler leur situation et de **donner quelques explications**. Le retour des questionnaires a pratiquement toujours été **accompagné d'une lettre** des religieux archivistes explicitant leur réponse, encourageant dans cette démarche, souhaitant bon succès, etc.

Je renouvelle ici mes **remerciements** ainsi que de la part du Conseil d'Administration, à tous ceux qui ont répondu et collaboré à cette enquête, malgré la surcharge de travail occasionnée.

\* \* \* \* \*

**Quelques traits qui sont apparus fortement dans les réponses sont à relever :**

**l'intérêt manifesté pour cette enquête**, et le soin apporté aux réponses en est le signe, de

même que les documents annexes, reproductions d'archives ou textes, parfois volumineux, toujours intéressants, qui complètent les réponses fournies et précisent des situations particulières :

- Trois réponses promettent un complément d'informations dans un courrier ultérieur (promesse tenue).

- Douze complètent avec des extraits d'ouvrages rédigés par eux-mêmes ou concernant leur Congrégation, avec des photocopies de documents de leurs archives, ou encore signalent des ouvrages intéressants sur le sujet.

- Huit font appel à leurs confrères archivistes de leur Maison généralice à Rome, lesquels ont envoyé des compléments d'informations substantiels.

- Un autre attend la réponse de son confrère archiviste d'une autre abbaye...

*l'enquête plus passionnante... et révèlent la justesse de votre « curiosité » car il semble qu'aucune étude ait été faite sur les dominicains à cette période ».*

### Cette enquête fait valoir l'utilité des archives :

« Les archives n'étaient pas le souci principal des Salésiens entre 1901 et 1930... ».

**Pour trois d'entre eux, le sujet était vaste, même très vaste, et nécessitait des recherches importantes en temps :**

- « Cela m'a demandé des recherches longues et pas toujours faciles... ».

- « Nos archives ne nous donnaient pas toutes prêtes les réponses à vos questions, j'ai dû chercher... pour ne pas trouver finalement beaucoup de précisions... ».

Renseignements fournis le 7 juin 1919 à Monsieur le Colonel Keller (Comité catholique de défense religieuse, 16<sup>ter</sup> rue d'Assas, Paris) (Statistique au 1<sup>er</sup> janvier 1919)

Mobilisés	Officiers	4
Sous-officiers et hommes à temps 192		
Croix		17
Blessés		64
Citoyens (21 ans à guerre terminée)		22
Légion d'honneur		néant
Médaille militaire		néant 3
Promotion à un grade supérieur		35

Renseignements fournis le 20 juin 1919 à M. R. (domicile 1, rue de la Fontaine, Paris) - N.B. le questionnaire est le même que celui du 25 avril

1<sup>re</sup> Catégorie

Mobilisés et engagés combattants		
1) Nombre de ceux qui ont été sous les drapeaux durant un temps quelconque, dans la période comprise entre le 2 août 1914 et le 1 <sup>er</sup> mars 1919		165
2) Religieux venus de l'étranger qui ont été incorporés comme combattants		95
3) Nombre de combattants qui ont été atteints d'une		

Blessés graves ou de maladie	58
1) Guis, ou morts de Blessés ou de maladie	23
2) Blessés	2
3) Prisonniers	12
4) Dicois de la Légion d'honneur	néant
5) Dicois de la médaille militaire	6
6) Croix de guerre	41
7) Autres décorations (1 <sup>er</sup> temps et 1 <sup>er</sup> américain)	2
8) Promus à un grade supérieur	12
2 <sup>de</sup> Catégorie	
Mobilisés et engagés non combattants	
9) Nombre de ceux qui ont été sous les drapeaux durant un temps quelconque, dans la période comprise entre le 2 août 1914 et le 1 <sup>er</sup> mars 1919	23
10) Nombre de Religieux venus de l'étranger incorporés comme non combattants	36
11) Brancardiers régimentaires, divisionnaires ou brancardiers de corps	8
12) Autres membres du service de santé (infirmiers, brancardiers, etc.) et personnel des divers services auxiliaires	75
13) Religieuses titulaires et agréées (de non agées par)	
14) Nombre de non combattants ci-dessus visés (11, 12 et 14)	

« Frères de Saint-Gabriel : statistiques fournies au Colonel Keller (Comité catholique de défense religieuse). Archives de Rome – extrait du document 440-010-07 »

### L'intérêt manifesté pour le genre de questions posées :

- « Je me réjouis que l'A.A.E.F. étudie cette question du « retour » des religieux après la Grande Guerre... ».

- « Le sujet m'intéressant à plus d'un titre, je suis d'accord pour me plonger dans vos demandes précises. Certaines sources lacunaires rendent

- « J'ai passé pas mal de temps à répondre à vos questions... impossible de satisfaire certaines demandes ».

Les contributions de ces derniers sont arrivées cependant assez rapidement, avec des précisions remarquables.

**Et pour neuf d'entre eux, la difficulté pour répondre venait aussi**

### - du manque d'archives,

« Sans minimiser l'intérêt de la recherche souhaitée, notre Congrégation se voit dans l'incapacité de répondre avec précision aux questions posées... En raison des très graves dommages causés par la guerre 1914-18, en particulier la destruction de la Maison-Mère et donc des Archives... ».

« Au risque de vous surprendre... je dois avouer que je n'ai rien trouvé... aucun document exploitable... ».

### - du manque de disponibilité,

Archiviste « multifonctions » comme beaucoup à notre époque ».

Prêtres âgés, nécessité de faire face à de multiples activités, le nombre de religieux diminuant...

« En vous lisant, j'ai vu que ce questionnaire me dépassait totalement... ».

« Je regrette cet état de choses, conscient moi-même de l'importance des archives... ».

« Il m'est impossible de vous faire parvenir cette étude dans l'état actuel de nos archives et au vu des tâches à accomplir au quotidien. ».

### - ou de la trop grande importance de l'Institut pour permettre de telles recherches.

Manque de « moyens et de personnes pour répondre à de tels travaux qui demanderaient des mois de recherches... ».

« Sources très lacunaires pour ces périodes d'exil... travail que je ne peux fournir : importance du nombre de dossiers... ».

Trois d'entre eux fournissent toutefois un ou deux éléments de réponse.

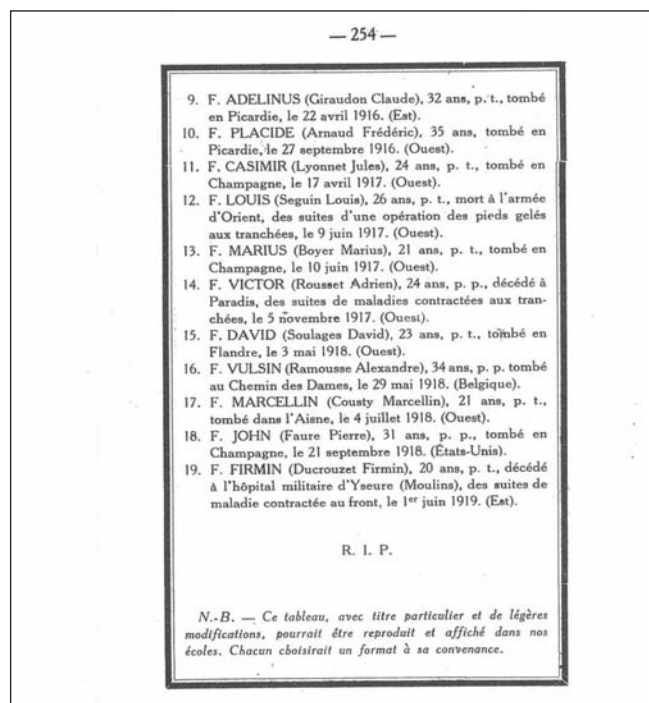
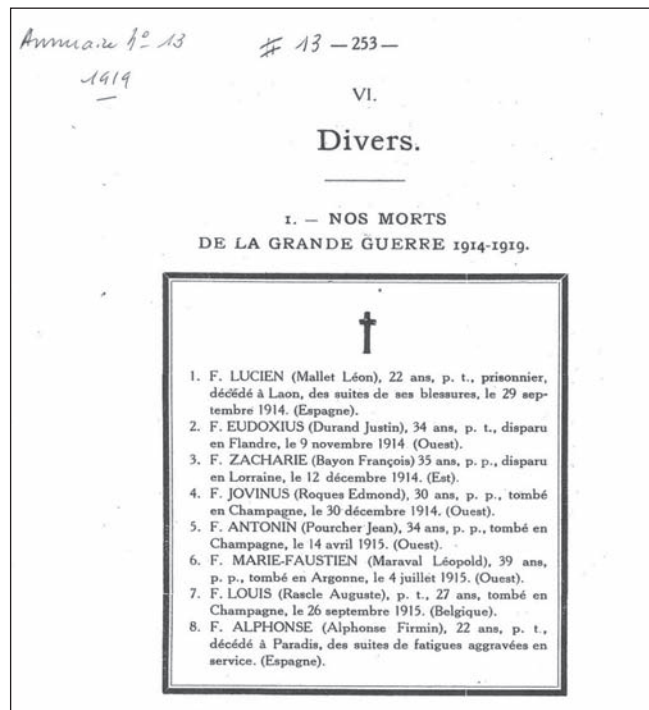
\* \* \* \* \*

Les groupes de questions ont été **traités diversement** selon les sources disponibles dans chaque Institut.

- **Tous** ont répondu aux **questions relatives aux lois de 1904**, réponses parfois largement commentées, avec documents à l'appui.

- **Tous** ont répondu aux **questions relatives à la guerre de 1914**, sauf **2** pour qui le travail demandé était trop conséquent.

- La question du **statut** des religieux restés à l'étranger n'a été traitée que dans **15 réponses** sur 25 réponses attendues, et pour 3 d'entre eux :



« Institut des Frères du Sacré-Cœur : liste des morts de la Grande Guerre 1914-1919. Annuaire n° 13 - 1919 »

« pas de documents... aucun renseignement disponible... insoumis ? Mystère ! ... ».

- Pour la question : **Que sont devenus ces religieux** à partir de 1918 ? **25 réponses** expliquent les différentes situations : retourner à l'étranger pour soutenir les œuvres entreprises, reprendre les œuvres en France, rapatrier les noviciats et établissements de formation...

- Le **dernier groupe de questions** est le moins abordé, les statistiques manquant pour ce genre de réponses. Un exemple : « *Quand il le fallait,*

*on a fait son devoir, et puis, on est retourné à la vie religieuse et aux activités... ces statistiques ont totalement échappé à l'intérêt de ceux qui vivaient cette période...».*

- **14 réponses** apportent des précisions sur l'appartenance à la **D.R.A.C.**

- Et **15** donnent un nombre de religieux partis au début du siècle vivant **en France en 1930**.

- Pour la dernière question, **les sources** étant spécifiques à chaque monastère ou chaque congrégation apostolique, il était impossible d'en faire une synthèse.

\* \* \* \* \*

La difficulté majeure rencontrée pour réaliser cette synthèse se situe au niveau de **l'extrême diversité des Instituts**, soit au plan de leur mission apostolique, de leur importance numérique, ou de leur situation pendant la période citée : on ne peut pas faire entrer dans les mêmes schémas la réalité des Frères enseignants, des Cisterciens, ou encore des Missionnaires en Afrique.

Et comment faire une moyenne de chiffres entre ceux d'une Compagnie de Jésuites avec plus de 3000 membres en France, ou les Frères des Ecoles

Chrétiennes qui comptaient plus de 10 500 Frères en 1901, et un Institut de 138 religieux ou encore un monastère de 30 moines ? Les statistiques en seraient complètement faussées.

Cette présentation schématise donc et réduit d'une façon trop sèche et impersonnelle, trahit en quelque sorte, toute l'épaisseur de **l'Histoire vécue par les Religieux** pendant ces années douloureuses.

Mais le rôle d'une synthèse est de donner des résultats d'enquête, et seulement cela...

Toutefois, cette enquête, dont la formulation nécessitait des **recherches parfois longues et importantes**, qui portait sur une **période délicate**, a certainement eu le mérite de **provoquer les confrères archivistes à effectuer ce travail** : « *Certaines sources lacunaires rendent l'enquête plus passionnante...* » disait l'un d'entre eux.

La preuve en a été les réponses fouillées, précises, détaillées, les textes abondants, qui ont été envoyés, traduisant tout **l'intérêt qu'ils ont trouvé à mettre à jour ces pages de leur Histoire**.

Elle valait donc la peine d'être lancée...

\* \* \* \* \*

## Synthèse des réponses concernant les Religieux « insoumis »

L'ensemble des réponses signale **l'imprécision ou le manque d'informations** à ce sujet : « *on ne connaît que quelques rares cas de désobéissance civique, l'immense majorité des religieux ayant rejoint leur affectation malgré l'éloignement géographique...* ».

« *Nos personnels (registres) sont muets sur le statut des Frères restés à leur poste hors de l'Europe* ».

« *Statistiques imprécises : probablement 24 ou 25 religieux exilés reviennent pour la guerre en 1914 sauf ceux d'Argentine, soit 12 moines qui se sont retrouvés insoumis* ».

« *Mystère...un ou deux peut-être...* ».

**Pour quels motifs ne rentrent-ils pas pour être mobilisés ?**

Certains religieux sont restés à l'étranger « *par force, le courrier n'étant pas arrivé à destination !* ». Au Mexique, 5 Pères ont été exemptés par le Consul de France lui-même. On n'en donne pas la raison.

La pression est forte de la part des autorités ecclésiastiques ou religieuses des pays d'accueil qui craignent la désorganisation de leurs écoles et de leurs œuvres.

« *Quelques uns, considérant que leur éloignement aurait pour résultat immédiat la fermeture de leurs établissements, ont cru mieux faire de rester, pensant mieux servir la patrie en enseignant la langue et l'amour de la France, qu'ils n'auraient pu le faire sur les champs de bataille...* » Mais, ajoute le document, « *En cela, ils ont agi librement. S'ils se sont trompés, s'il y a eu faute, ils sont seuls responsables.* ».

Une autre raison alléguée : « *Peut-être aussi quelques uns ne sont pas revenus parce qu'ils avaient été chassés de France quelques années auparavant !...* ».

**Et quel est le sort de ces insoumis ?**

Un Supérieur doit **intervenir** plusieurs fois auprès du Ministre de la Guerre en faveur des 174 Frères insoumis de son Institut, répartis dans 14 pays.

Paris, le 21 septembre 1915.

Mon très Révérend Père,

En revoyant les dossiers de Quarr Abbey, je constate que la liste que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier des religieux à examiner en vertu de la loi Dalbiez n'est pas complète. Voici les noms de ceux qui, je l'espère, voudront bien se présenter demain à 2 heures au Consulat:

Lechet	Seive
Brichet	Groussard
Chauvin	Brechard
Le Flech	Delsart
Cutuill	
Parc (2)	

Il me paraît intéressant de résumer à l'heure actuelle la situation des religieux de Quarr Abbey. Sont en règle: Barazer de Lannurien, Blanchard, Rubin, Baren (Joseph), Beyssac, Blard, Chevalier (Vincent Philippe), Hébert Desroquettes, Deltembe, Genesteut, Jamet, Julien, Frettier de la Messelière, Savary, Zerr, Bedin,

J'attends les réponses des Bureaux de Recrutement pour: Ménager, Thierry de Finance de Clairveis, Noetinger, Cozien, Taillofer, Teissier, Lafargue, (2), Gajard, Calmels, Pertalier.

Sont insumis ou réfractaires: Beuvet, Bin, Thomas de la Pintière, de Beaulaincourt, Guillaume, Baren (Louis), Chevalier (Charles), Salaun. A cette dernière liste il convient d'ajouter le Père Tanguy.

« Lettre du 21 septembre 1915 du Consul de France au T.R. Père Abbé de Solesmes, Dom Paul Delatte, où il rappelle la situation des Religieux de Quarr Abbey (dans l'Ile de Wight, lieu d'exil des moines de Solesmes) : certains sont en règle et d'autres sont réfractaires. »

Un **procès** est intenté à Marseille à l'encontre de Pères rentrés trop tardivement d'Asie mineure et d'Italie.

Pour d'autres, leur situation sera **réglée plus tard**, « considérés comme insoumis et déserteurs au début des hostilités, ils sont rentrés en France et ont été mobilisés à partir de 1917 » ou encore lors de la guerre de 39-45, ou même devront-ils effectuer leurs obligations militaires à plus de 50 ans.

## Synthèse des réponses concernant la participation des Religieux à la D.R.A.C.

Le petit nombre de réponses à cette question se justifie par le fait que dans la majeure partie des cas, il n'y a **pas de documents** dans les archives, concernant l'appartenance des Religieux à la D.R.A.C.

Plusieurs réponses sont très **évasives** : « On n'a pas connaissance de personnes qui y aient eu un rôle actif... ». « Sans doute les moines qui sont revenus ont été inscrits à cette organisation, mais on n'a pas de précision pour le détail ».

Class	Affectation	Situation militaire	Date de la dernière visite
B. Noetinger X 1897 X	renonce service	exemple	9 Juin 1915
B. Le Flech 1897	service	exemple	9 Juin 1915
B. de la Messelière 1896	service	ref. n.2	5 Juin 1915
B. Meunier 1897	service	exemple	5 Juin 1915
B. de Finance 1898	service	"	5 Juin 1915
B. Beyssac 1897	service	ref. n.2	5 Juin 1915
B. Zerr 1899	service	exemple	27 Juin 1915
B. Chevalier 1915 1917 X	active	exemple	22 Juin 1915
B. Chauvin 1897 X	service	reformé	22 Juin 1915
B. Jamet 1903	renonce active	"	17 Juin 1915
B. Seive 1900 X	service	exemple	22 Juin 1915
B. de Lannurien reformé 1909	renonce active	"	29 Décembre 1914
B. Groussard 1908	renonce active	"	17 Juin 1915
B. Julien 1908	renonce active	"	9 Juin
B. Cozien insumis 1898	service	"	8 Juin
B. Desroquettes 1907	renonce active	"	8 Juin
B. Delatte 1898	service	reformé n.2	8 Juin
B. Noetinger 1907	renonce active	exemple	novembre-décembre 1914
B. Delatte 1907 X	renonce active	reformé	9 Juin 1915 - 22 Juin 1915
B. de Lannurien 1915	active	exemple	13 Juin 1916
B. Henry 1912	renonce active	exemple	4 Octobre 1916
p. François Lechet X 1898 X	renonce service	reformé	9 Juin - 22 Juin 1915
p. Joseph Groussard X 1894 X	renonce service	reformé	9 Juin - 22 Juin 1915
p. Joseph Baren X 1892	renonce service	reformé	5 Juin 1915
p. Alphonse Brechard insumis	service	reformé	9 Juin - 22 Juin 1915
p. Michel Brichet X 1869 X	renonce service	reformé	9 Juin - 22 Juin 1915
p. Raphaël Savary reformé 1895	service	reformé	8 Juin
p. Louis Baren 1905	renonce active	exemple	5 Juin 1915
p. Pascal Rubin 1902	service	"	5 Juin 1915
p. Benoît Meunier 1896	service	ref. n.2	renonce 1915
p. Yves Parc reformé 1900 X	service	reformé	9 Juin - 22 Juin 1915
p. Jean-Baptiste Parc 1901 X	renonce active	exemple	9 Juin - 22 Juin 1915
p. Marie-Claire insumis 1910	renonce active	"	9 Juin 1915

« Liste des moines bénédictins de Quarr Abbey, établie en 1915, avec leur affectation et leur situation militaire. »

### Ils risquent la prison...

« 25 Frères ... n'ont pas répondu à l'appel et ne pouvaient pas revenir en France ensuite étant considérés comme insoumis. ».

Malgré « le projet de loi de 1915 concernant la désertion et l'insoumission dans l'armée de terre... beaucoup refusent encore de se soumettre. En 1925 une loi les amnistie mais la situation de certains d'entre eux n'est toujours pas régularisée plusieurs années après. Certains **devront attendre 1948 pour retourner en France sans risquer la prison** ».

\* \* \* \* \*

« On ne sait pas si quelques moines ont milité à la D.R.A.C. ».

On présume que « le Supérieur peut-être ».

Une réponse donne **un nombre**, sans autre précision : 2 Pères « dont on est certains ».

**Deux témoignages oraux** ont été recueillis : « Les anciens de la communauté disent que plusieurs militaient à la D.R.A.C. entre les deux guerres et même dans les années 60. ».

« Le Frère français doyen de la Province (92 ans) dit qu'il y aurait eu environ 25 Frères inscrits à la D.R.A.C. ».

Toutefois, dans certains Instituts, **des noms apparaissent** :

A l'Abbaye d'En Calcat, on est sûr d'un Père, le **Père Henri de Morant** qui « a beaucoup milité à la D.R.A.C. ».

Un Frère de Saint-Gabriel, le **Frère Philémon Buton** « a particulièrement milité » après la deuxième guerre mondiale : « Entré au conseil d'administration de la D.R.A.C. en 1986, il est élu vice-président national en 1987 et l'est resté jusqu'à sa mort en 2006. ».

Les Pères du Saint-Esprit ne disposent eux non plus « d'aucun document sur les confrères ayant été inscrits dans les mouvements d'Anciens Combattants, mais le **Père Brottier** (mobilisé en 14, aumônier volontaire en France) est **un des fondateurs de l'A.N.C.** (Union Nationale des Combattants) ».

Les Eudistes ont milité dès le début à la D.R.A.C. « Leur nombre ? on ne sait pas. » Mais on sait que le **Père Rovolt** a fait partie du Comité directeur dès 1925, et le **Père Branquet** a été le premier trésorier.

**Seuls, d'après les réponses à cette enquête, les Capucins et les Pères des Sacrés-Cœurs de Picpus détiennent des informations dans leurs archives.**

« Les **Capucins** s'impliquent très tôt dans la création et l'animation de la ligue.

Dans les archives de la Province de Paris sont conservées toutes les convocations et circulaires de la D.R.A.C. de 1924 à 1931, et une invitation au meeting du 15 décembre 1925. Mais **il n'y a pas les adhésions** ou les statistiques d'adhérents. Le **Père Paul de la Croix**, aumônier de la D.R.A.C., prêche à une messe à Notre-Dame des Victoires. ».

Pour les **Pères des Sacrés-Cœurs de Picpus**, les informations conservées en leurs archives provinciales consistent en un paquet de feuilles photocopiées, couvrant la période du 23 janvier 1930

au 1<sup>er</sup> juin 1958. Ce sont essentiellement des comptes-rendus d'assemblées de D.R.A.C., jusqu'à la date du 14 novembre 1950, où leur succèdent ceux du Comité Permanent des Religieux. La présence des « Picpussiens » est signalée à l'assemblée du 23 janvier 1930, en la personne du **R.P. Samuel Galtier**, *vice-Provincial* de la Province de France. A l'assemblée générale des 10 et 11 juin 1933, ont pris part 4 « Picpussiens », dont le **Père Jean du Cœur de Jésus d'Elbée** (qui sera élu *Supérieur général* de la Congrégation en 1938).

Aux 9 réunions suivantes, de 1936 à 1950, les Pères sont représentés par des délégués du Supérieur provincial de France. Puis des reçus attestent une « généreuse participation » versée par le **T.R.P. Flavien Prat**, *Supérieur général*. Pour 1947 et 1948 figurent 4 versements de cotisation. Au questionnaire sur la dénomination, l'administration et les statistiques de Picpus, une réponse a été envoyée le 1<sup>er</sup> mars 1952, depuis le siège de la Province de France (depuis 1949, 42 avenue Despréaux, 75016 Paris). Le dossier contient encore le texte du référendum du mois de mars 1953, destiné au correspondant du CPR, ainsi que celui du Projet de Statut pour l'Union des Supérieurs Majeurs de France, daté du 1<sup>er</sup> juin 1958. Mais dans ce dossier ne se trouve **aucune liste de Religieux** adhérant à la D.R.A.C. ou figurant dans la composition du Comité Permanent des Religieux.

Donc, même dans ces deux derniers cas, où les archives des Capucins et des Pères de Picpus relatives à la D.R.A.C. sont importantes, nous nous trouvons devant des documents qui sont des **textes généraux**, convocations, circulaires, comptes-rendus d'assemblées générales, reçus, etc. mais à part les noms signalés comme étant ceux des Supérieurs généraux ou provinciaux, ou aumôniers, elles ne contiennent **pas de listes nominatives d'adhérents**.

La raison de cette absence est certainement donnée par l'une des réponses reçues : « C'est l'Institut, à **titre collectif**, qui adhérait à la D.R.A.C. ».





« **De quelles sources, publiées ou en archives, votre Congrégation dispose-t-elle pour fournir les indications ci-dessus ?** »

**Bénédictins**

**Abbaye Saint-Pierre de Solesmes**

- Catalogus édité en 1910 par la Confédération Bénédictine : répertoire des monastères avec tous les noms des moines, dates de naissance, de profession, d'ordination, etc. Un second volume a paru en 1920, puis en 1930 (aujourd'hui la périodicité est plus resserrée).
- « Liste des livres de Carême » : au début de chaque carême, l'abbé donne à chacun un livre à lire, selon la Règle de S. Benoît. L'énumération des noms est précieuse, mais jusqu'en 1970, elle ne donnait que les noms des moines prêtres et étudiants en théologie, non ceux des novices et des convers, ce qui fragilise les statistiques.

**Abbaye de Fleury**

- Ouvrage du Père Alphonse de Saint-Vincent : *Saint-Benoît-sur-Loire, la Renaissance de l'Abbaye de Fleury (1850-1994)* éd. Beauchesne, 1994, 335 pages.

**Abbaye Notre-Dame de Belloc**

- Archives de la congrégation (Subiaco), de la province (française) et du monastère (Belloc ; correspondance, rapports).

**Abbaye Saint-Benoît d'En-Calcat**

- Chroniques tenues par les moines aux différentes époques,
- Catalogues OSB, édités périodiquement par la Confédération Bénédictine, surtout ceux de 1905 et de 1930.

**Abbaye Sainte-Marie de la Pierre-Qui-Vire**

- Annales, Catalogues publiés à Rome 1897-1905, Notices individuelles, Cahier du Conseil des Doyens, Carnet personnel d'un Frère sur 1903 à Fleury, Liste des défunts en Belgique.

**Abbaye Saint-Guénolé**

- Les archives du monastère et celles de la Congrégation de Subiaco à Rome, en particuliers les indults de sécularisation.

**Cisterciens de la Stricte Observance (Trappistes)**

**Abbaye Notre-Dame de Bellefontaine**

- Listes établies à l'abbaye et conservées en archives.
- Relevé récapitulatif de l'Ordre des Cisterciens Réformés (Trappistes).

**Abbaye Notre-Dame de Grâces**

- Archives de la Communauté : « cartes de visites », c'est-à-dire visites canoniques.

**Abbaye Notre-Dame de Sept-Fons**

- Livre de Père Bernard Martelet *Dom Chautard, abbé de Sept-Fons* Paris 1994, Médiaspaul.

**Abbaye Notre-Dame du Port-du-Salut**

- Archives communautaires. Question abordée dans deux tomes édités par l'Ordre hors commerce qui traite de l'Histoire plus récente de l'Ordre cistercien-trappiste de 1892 à 1918. 1<sup>er</sup> tome pages 49 à 62 consacré à la période des lois sectaires de 1880 à 1914.

**Chanoines réguliers - Ordre des Prémontrés :**

**Saint-Michel de Frigolet**

Sources manuscrites :

- Archives de l'Abbaye de Frigolet.
- Registre des Postulants et Novices du Monastère de l'Immaculée-Conception-Saint-Michel.
- Registre des profès.
- Livre des Professions (deux volumes pour les Religieux de Chœur, un pour les frères Convers).
- Nécrologe de l'Abbaye Saint-Michel de Frigolet.
- Louis de Gonzague JULIEN, *Catalogus Fratrum Ecclesiae Immaculatae Conceptionis Sanctique Michaelis de Frigolet Sacri, Candidi ac exempti Ordinis Praemonstratensis, dioecesis Aquensis prope civitatem Tarasconensem*. Catalogue commencé le 3 juin 1907 à Leffe.
- Léon PERRIER, Obituaire de l'abbaye de Saint-Michel de Frigolet, près Tarascon-sur-Rhône – Ordre des Prémontrés.

Études :

- *Les missionnaires prémontrés de France : à Vohémar, Sambava, Antalaha*, Marseille s.d. (entre 1901 et 1935).
- *Les missionnaires prémontrés de France : l'île Sainte-Marguerite de Madagascar*, Marseille, s.d. (entre 1901 et 1935).
- *Les missionnaires prémontrés de France : mission de Maroabsetra*, Marseille, s.d. (entre 1901 et 1935).
- *Les missionnaires prémontrés de France : mission de Vatomandry*, Marseille, s.d. (entre 1901 et 1935).
- *La preuve du sang – livre d'Or du Clergé et des Congrégations*, Paris, 1928, t. 1.
- VEDEL R. *Un homme de Dieu, le Révérendissime Père Adrien Borrelly, abbé de Saint-Michel de Frigolet (1858-1931)* Avignon, 1932.
- BOISSON J., *Abbaye de Saint-Michel de Frigolet*, Études et recherches historiques, s.1, 1975.
- ARDURA B., *Prémontrés. Histoire et Spiritualité*, Saint-Etienne, Travaux et Recherches VII, 1995.
- ARDURA B., *L'Abbaye saint-Michel de Frigolet 1858-2008. Un siècle et demi d'histoire des Prémontrés en Provence*, Paris, Parole et Silence, 2008.

**Saint-Martin de Mondaye**

Frère Dominique-Marie DAUZET o. praem.  
Deux études :

- Récit des années 1859-2009 publié pour le 150e anniversaire de notre restauration.
- Texte publié dans un colloque dirigé en Belgique par JM Cauchies, chez LitVerlag en 2010. (Catalogus ordinis de cette époque : pas de publication annuelle et information assez sporadique).

**Ordres apostoliques****Carmes**

- Répertoire des Frères depuis la restauration du Carmel déchaussé en France en 1839 établi par fr. Michel de Myttenaere ocd.
- Frère Elisée ALFORD ocd *Annales brèves des Carmes déchaux de France (1600-1970)* 2ème partie 1839-1918, p. 81-99 et 3ème partie 1918-1970.
- Étude du Frère Louis-Marie de Jésus ocd *Quelques éléments de réflexion pour une*

*meilleure compréhension de la division de 1932 (création des deux semi-provinces des Carmes déchaux de France)*, 1995 (non édité).

**Dominicains**

- *Catalogus des Provinces.*
- *Trait d'Union*, bulletin de liaison des Provinces avec les Frères engagés dans la guerre (Chaque Province avait son bulletin propre).
- *Histoire de la Province de Lyon*, Père Paragot, 1950, np.

**Ordre des Frères Mineurs – Capucins**

- Archives de la province de Paris.

**Clercs réguliers et  
Congrégations cléricales****Augustins de l'Assomption**

- Archives de la Maison généralice, Rome.

**Compagnie de Jésus (Jésuites)**

- Statistiques.
- « Catalogues » des Provinces (listes des Jésuites par maisons).
- P. BROU, historien 1914-1919 *Les Jésuites morts pour la France*, Tours, Mame, 1921, 301 pages.

**Congrégation de la Sainte Croix**

- Archives provinciales.

**Missionnaires de Notre-Dame de La Salette**

- Circulaires du Supérieur Général.
- Louis BEAUP II *Notes sur la Congrégation*, deuxième Cahier, 1898-1906 – Dactylographie.
- Registre des décisions prises en Conseil Général.

**Oblats de la Vierge Marie**

- Paolo CALLIARI *Gli Oblati di Maria a Nizza marittima da centocinquant'anni (1835-1985). Una pagina di storia della Congregazione*, Pinerolo 1985, dattiloscritto.
- Paolo CALLIARI *Gli Oblati di Maria*, vol. VIII, Verso i tempi nuovi 1888-1919, Pinerolo 1988, dattiloscritto, pag. 178-210.

**Frères des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie (Pères de Picpus)**

Archives provinciales de France :

- « Personnels » publiés irrégulièrement entre août 1893 et janvier 1929, imprimés ou lithographiés.
- *Annales des Sacrés-Cœurs* 1872-1880, 1894-1914, 1920-1939, 1957-1970.
- *L'Echo des Sacrés-Cœurs*, 1914-1919, 1939-1946.
- *Nouvelles de la Congrégation*, 1946-1955.
- Père CHAUCHARD : « *Ephémérides* », inédit.

### Salésiens de Don Bosco

- Archives des Salésiens de Paris et de Rome.

### Sociétés de Vie apostolique et Instituts séculiers

#### Congrégation de Jésus et Marie (Eudistes)

Peu d'archives (parties en Belgique par sûreté). Quelques ouvrages écrits par des Eudistes :

- J.B. ROVOLT, *vie du Très Révérend Père Ange Le Doré*, Besançon, Jacques et Demontrond 1925, 2 tomes, 395 pages et 399 pages.
  - Jacques VENARD, *les Eudistes au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Médiaspaul, 2008, 446 pages.
- Minute d'une lettre au Ministre (probablement des Affaires Etrangères) datée du 10 septembre 1912.

#### Congrégation de la Mission (Lazaristes)

- Communication de Jacqueline Lalouette, *Exil et sécularisation, la dispersion des Lazaristes français en 1903*, Paris, colloque 2001 « Les Congrégations hors-la-loi ? ».

### Missionnaires à l'étranger

#### Les Pères Blancs

- Chroniques trimestrielles des Pères Blancs (initiées en 1879).
- Rapports annuels (à partir de 1905-1906).
- Calendrier nécrologique.

#### Les Missions africaines de Lyon

- Père Patrick GANTLY, sma. *Mission en Afrique de l'Ouest* Tome 2, chapitre 15.

#### La Congrégation du Saint-Esprit

- Bulletin Général de la Congrégation pour les lois 1901-1904.
- Documents d'archives pour la guerre de 1914-18.

### Frères enseignants

#### Frères de la Sainte Famille de Belley

Les archives des Frères de la Sainte-Famille de Belley (ASFB) :

- Registre des établissements FSF 1900-1920.
- *L'Entretien Familial*, revue officielle de l'Institut vol. VI et VII.
- *Les Frères de la Sainte Famille en 1903*. Rome 2003.
- *Histoire de l'institut des FSF* du Fr. Fiorenzo Stanga, Rome 2006.
- Archives de la Maison généralice à Rome :
- statistiques de 1920 à 1930.

#### Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel

- Etudes mennaisiennes n° 27 par le F. Hilaire NOURRISSON, *Les Frères de l'Instruction de Ploërmel dans la tourmente en France de 1880 à 1914*, juin 2002.
- *La Grande Guerre 1914-1918*.
- *Livre d'Or des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel*, Vannes, Lafolye Frères, Editeurs, 1921.

#### Frères de Saint-Gabriel

- Archives de France.
- Archives de Rome : document 440-010-07.
- Publications.

#### Frères des Ecoles Chrétiennes

- Présentation de l'institut en 1924.
- Statistiques.
- Relations des Frères Visiteurs.
- Relations des Supérieurs.
- Délibérations des Conseils.
- Lettres.

#### Frères du Sacré-Coeur

- *Les Frères du Sacré-Coeur, Historique de l'Institut*, Rome 1956.
- *Annuaire de l'Institut des Frères du Sacré-Coeur*, volume annuel depuis 1906 (études historiques, chronique des différentes provinces, biographies des défunts de l'année, monographies, etc.).
- Renseignements reçus de l'ancien archiviste général : F. Jean-Louis Dion.

# **Les congrégations religieuses féminines impliquées dans la guerre 1914-1918**

Mme de Bengy  
Archiviste des Capucins

En continuité avec le thème de ces journées d'étude 2010 : « le retour des religieux à l'occasion de la guerre 1914-1918 », une synthèse a été programmée sur l'action des congrégations féminines dans ce moment historique pour la France, et un appel lancé auprès des archivistes afin de collecter les documents qu'elles possédaient sur la « grande guerre ». 21 congrégations ont répondu à l'appel et permis de faire une moisson très abondante de documents. Si abondante qu'il a été quasi impossible de les montrer tous au cours de cette synthèse. Que ces archivistes soient toutes bien vivement remerciées, aucune de leurs contributions n'a été inutile, bien au contraire, pour faire ce tableau d'ensemble.

La collecte des images et des documents concernant le conflit de 1914-1918 donne une impression d'immédiateté. A travers les nombreuses photos, on perçoit des religieuses

**intrépides** devant la guerre, prenant sans hésiter la place qui pouvait leur être dévolue.

**dévouées** sans limite à leurs blessés.

**fidèles à leur vocation de religieuses**, avec une détermination exemplaire, dans des conditions de vie extrêmement difficiles.

### 1°) L'ÉTAT DES LIEUX ET LA MOBILISATION

Au moment de la mobilisation, les expulsions des congrégations enseignantes de 1905 sont encore d'actualité. Les collèges sont fermés et parfois transformés en hospices, certains même sont à l'abandon pendant que les religieuses sont exilées et redéployées dans les pays voisins ou lointains.

C'était le cas de l'école Sainte-Marie, à Broons (côtes d'Armor)<sup>1</sup>. Les religieuses, qui sont enseignantes, en avaient été chassées le 9 juin 1914 et s'étaient exilées à Guernesey. Le 16 août, la Supérieure écrit au Général Marion, commandant la région militaire qu'elles se mettent au service de l'autorité militaire. Ce retour qui transgressait les lois sur les congrégations ne se fit pas sans mal. Mais le Général Marion et le directeur du Service de Santé de la Région obtinrent le retour des religieuses dans leur ancien couvent devenu Hôpital complémentaire 42.

Chez les Sœurs de Sainte Marie de Torfou<sup>2</sup>, c'est le même scénario : le pensionnat est fermé

<sup>1</sup> Sainte Marie de La Présentation de Broons.

<sup>2</sup> Sœurs de Ste Marie de Torfou.

en 1911. Mère Saint-Justin propose au préfet du Maine-et-Loire 60 à 80 lits.

Chez les Filles de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, la situation est tout à fait saisissante : la congrégation est à la fois enseignante, donc expulsée, et hospitalière, donc convoitée par les services de santé. La Supérieure générale, Sœur Cécile de la Croix est d'origine allemande. Elle a pris la nationalité française en 1894. Elle fait preuve d'un remarquable sens de l'organisation car dès les débuts de la guerre on fait appel aux Sœurs hospitalières de la Sagesse. Aussitôt la guerre déclarée, la Supérieure fit savoir au préfet de la Vendée qu'elle mettait à la disposition de la nation la maison Saint Michel, qui servait à l'accueil de retraites spirituelles depuis 1830. Une partie du pensionnat Saint Gabriel est proposée aussi, mais on tenait à garder une possibilité de continuité dans l'enseignement (assuré par les Frères de Saint Gabriel, en grande majorité rendus au costume civil et à l'habitat dispersé) et un effectif d'environ 200 élèves. Les premières batailles de Lorraine, des Ardennes et de la Sambre ont déjà sévi. 94 blessés arrivent le 2 septembre et le 5, 29 blessés belges.



« Poulbot, pieds gelés »

A Kermaria<sup>3</sup>, dans la lande Bretonne, l'ancien pensionnat Saint Joseph dont la fermeture datait de plusieurs années, était devenu un asile pour nécessiteux. Il était tout désigné pour recevoir des soldats maltraités par la guerre. C'est ce que suggéra la Mère Supérieure aux services de santé des armées dès les premiers jours d'août 1914.

A Chartres<sup>4</sup>, le pensionnat Saint Paul est fermé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1904 par les lois de sécularisation et a servi un temps à l'évêché. Le voilà devenu ambulance avec 75 blessés dès le 11 septembre 1914.

A Créhen<sup>5</sup>, Mgr Morelle, évêque de Saint Briec adresse Mère Saint Hippolyte au préfet et au service de santé militaire. Le premier souhaite hospitaliser des vieillards ou des malades évacués de Paris. Mais l'autorité militaire a finalement gain de cause. Amusante rivalité après les expulsions réclamées d'une seule voix ! Les bâtiments deviennent Hôpital complémentaire n° 16, avec 250 lits.

Chez les Petites Sœurs de l'Assomption<sup>6</sup>, après avoir éloigné de Paris les Postulantes et les Novices, pour les mettre à "l'abri", dès le mois d'août 1914, la Supérieure Générale, Mère Marie du Saint Sacrement, confia les intérêts de la Congrégation au Sacré-Cœur de Jésus. Ensuite elle aménagea une ambulance à la Maison Mère à Paris. Dans plusieurs maisons à travers la France, les Sœurs soignaient les blessés venant du front, tout en continuant à être présentes à leur mission dans les familles ouvrières.



« Ambulance des Petites Sœurs de l'Assomption au 57 rue Violet, Paris »

<sup>3</sup> Filles de Jésus de Kermaria.

<sup>4</sup> Sœurs de St Paul de Chartres.

<sup>5</sup> Divine Providence de Crehen.

<sup>6</sup> Petites Sœurs de l'Assomption.

A Villefranche-de-Rouergue<sup>7</sup>, on peut lire le récit de ces premières semaines de guerre dans la chronique de la maison. 7 août 1914 : « *tous ces jours-ci on s'occupe d'aménager Sainte Claire pour l'hôpital militaire. Nous déménageons toute l'aile de l'orphelinat, nous prenons les orphelines à la Maison-Mère...* », 23 septembre : « *cette nuit, à 2h du matin, 60 soldats blessés sont arrivés à Sainte Claire où ils vont être soignés de grand cœur* »...le 30 septembre on annonce 30 autres soldats...l'ambulance Sainte Claire compte au total 110 lits. On a rapidement mis en place avec la Croix-Rouge un atelier de confection pour tout le linge dont aura besoin l'ambulance.

A Ruillé-sur-Loir<sup>8</sup>, les locaux du pensionnat sont mis à la disposition du service de Santé, et les premiers blessés sont accueillis le 12 septembre 1914.

Tous, soldats ou civils, croient à une fin rapide des hostilités, dans quelques mois la guerre sera finie. Mais le choc des armées sur la Marne et sur d'autres fronts prouve le contraire. Les soldats français, rouge garance et gris bleuté, se jettent dans la fournaise, suivant la doctrine de l'offensive à outrance, et se heurtent à un mur mortel de balles de Mauser et d'obus. C'est une véritable hécatombe. Vers Noël 1914, les troupes s'enterrent et se fixent, la guerre en rase campagne fait place à la guerre de tranchées, tout aussi meurtrière et avilissante.

## 2°) COMMENT RÉAGISSENT LES CONGRÉGATIONS DANS LE NORD ET L'ALSACE-LORRAINE ?

Les congrégations fondées ou implantées dans ces provinces avant la guerre de 1870 avaient déjà vécu le traumatisme d'un changement de langue et de nationalité. Souvent les Françaises avaient laissé place à des religieuses de souche allemande, ou s'étaient déplacées vers la Belgique et les Pays-Bas. L'exemple de la Divine Providence de Saint Jean de Bassel est particulièrement représentatif de ces paramètres. Pour les comprendre, il faut se reporter à l'histoire de l'Alsace-Moselle : par le traité de Francfort en 1871, cette région fait partie de l'empire allemand.

<sup>7</sup> La Sainte Famille de Villefranche de Rouergue.

<sup>8</sup> Sœurs de la Providence de Ruillé sur Loir.

Il y a par conséquent dans la communauté bien des cas :

Les Alsaciennes et Lorraines de souche. Pour elles, une frontière linguistique sépare la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin en régions francophones et germanophones. Les sentiments nationaux se greffent [...] sur ces données territoriales

Les Françaises de l'intérieur, originaires de Meurthe et Moselle, Vosges ou Meuse ont un solide sentiment patriotique français, qu'elles manifestent en parlant ostensiblement le français.

Les Sœurs d'origine allemande, Prusse occidentale et orientale, Silésie, ou Sarre sont très discrètes, et n'expriment pas ce qu'elles portent au fonds du cœur.

Les Sœurs belges ou implantées en Belgique, sont très attachées à la royauté et réticentes envers cette France républicaine et déchristianisée qu'elles s'attachent à convertir par leurs prières et leurs sacrifices.

Les Sœurs implantées aux Etats-Unis, pays neutre sont d'origine allemande, italienne, irlandaise.

Les Sœurs résidant à la Maison-Mère sont particulièrement affectées par les combats, notamment pendant la bataille de Sarrebourg. Le "Couvent" se trouve dans la ligne de feu. Un Bataillon d'Infanterie bavaroise est logé dans les bâtiments de la Maison Mère (Noviciat et ferme) Les Novices, nombreuses, sont revêtues du voile noir et adjointes aux quelques 70 Sœurs professes. « *Du 14 au 24 août, (Annales 1914 2<sup>ème</sup> partie, p.44 à 58) la bataille de Sarrebourg fait rage. Les religieuses sont réfugiées dans les caves voûtées du couvent, au moins pour les nuits, car pendant le jour, malgré le danger, elles sont au travail. Réquisitionnées fermement quoique poliment comme lavandières, couturières et cuisinières. Sont logés dans la nuit du 9 au 10 août 1914, 1360 hommes de troupe, 26 officiers, 15 médecins, 60 chevaux, un grand nombre de voitures, et plusieurs cuisines roulantes.* »

A Houplines près d'Armentières, les Sœurs de la Charité d'Angers<sup>9</sup> sont aux premières loges : les soldats allemands sont présents dès le 15 octobre 1914, ils occupent l'église paroissiale

<sup>9</sup> Sœurs de la Charité de Sainte Marie (Angers).

Sainte-Anastasie. Le 18 octobre arrivent les Anglais. Le 19 octobre, canonnades toujours intenses...les premiers pansements sont faits aux blessés arrivant des tranchées. Le drapeau de la Croix-Rouge flotte sur l'hospice des Sœurs, l'autorisation d'évacuer arrive le...23 décembre. Les religieuses et leurs vieillards partent pour Yvetot et y resteront 7 ans ; deux Sœurs sont restées sur place.

Les Hospitalières de Notre-Dame des Sept Douleurs s'occupaient de nombreux hospices locaux. A Maisières, près de Mons (Hainaut-Belgique), un internat avait été ouvert en 1893. Les Sœurs purent y rester malgré les combats. La maison servit de refuge aux blessés allemands, et à 75 prisonniers anglais.

A Conty, l'hospice Saint Antoine avait été ouvert en 1897, et une chapelle neuve inaugurée en 1911. A partir du 30 août 1914, un soldat mourant arrivait, puis deux, et cela continua. Les soldats trouvèrent avec les soins des religieuses tout ce qui pouvait les soulager : consultations, médicaments, bains...ce fut l'histoire de tous les jours jusqu'au 17 avril 1918, où l'hospice fut évacué et converti en ambulance. On dressa des tentes pour les moins malades. Le livre de deuil note 528 morts pendant la guerre ! 4 religieuses, restées dans un pavillon voisin aidaient de tout leur cœur infirmiers et infirmières, médecins et majors. A Harbonnières, dès le 29 août 1914, les blessés arrivent en foule au milieu des sifflements des balles et des obus. De cette date jusqu'au 27 mars 1918 où il fallut partir quand même, Harbonnières devint à la fois camp et ambulance. En 1918, on y comptait 2000 tombes de Français, 150 d'Anglais.

Quant à la Société du Sacré-Cœur, à cause des lois de 1905, elle a quitté ses 44 maisons de France. Cependant les maisons d'Alsace-Lorraine n'ont pas fermé, puisque sous régime concordataire. Mais depuis 1870, des religieuses autrichiennes y ont remplacé les religieuses françaises. En 1914, toutes les religieuses ont été invitées à s'occuper des ambulances. Mais les Sœurs du Sacré Cœur étant vouées à l'éducation et soumises à la clôture ne pouvaient rendre que des services limités à l'intérieur de leurs maisons.

*(Depuis 1870, cette maison faisait partie de la vicairie (= province) d'Autriche)*  
« *Dès le 20 Août 1914, 20 de nos Mères et Sœurs partaient pour Riedenburg (Bregenz, Autriche), tandis qu'une douzaine d'autres se dirigeaient vers*

la Hollande. Le 23 septembre 1914 commençait l'installation de l'ambulance et bientôt les premiers malades y faisaient leur apparition. C'était des soldats atteints de troubles nerveux ou de légères affections pulmonaires. L'administration militaire demanda trois de nos Sœurs pour la cuisine et une religieuse de chœur pour le vestiaire des malades. [...] Nous ne restions que neuf religieuses de chœur et quelques Sœurs vaillantes au travail, plus six malades ou infirmes hors d'état de voyager. Ces dernières furent installées dans une partie de la petite villa de l'aumônerie. »<sup>10</sup>

**A Amiens**, les Sœurs de Torfou<sup>11</sup>, tout en continuant leur travail à l'orphelinat du Petit Saint Jean « se mettent au service des soldats qui logent continuellement et en grand nombre dans la maison. » Elles visitent aussi régulièrement les blessés de plusieurs ambulances. Un jour, elles y rencontrent même des soldats passés par Torfou. L'un d'entre eux écrit: « Hier, j'ai eu une agréable



« Carte postale, archives des Sœurs de St<sup>e</sup> Marie de Torfou »

surprise en recevant la visite des Sœurs du Petit Saint Jean, ça m'a fait beaucoup de plaisir de revoir la coiffe des bonnes sœurs de Torfou aussi loin du pays. »<sup>12</sup> Les Sœurs continuent ainsi plus de trois ans, jusqu'au 22 mars 1918 où toute la population doit évacuer la ville.

Pas de panique dans le Nord et dans l'Est, chez les Sœurs en poste dans ces zones de combat peut-on noter, elles sont bien intrépides et fidèles aux fonctions assignées.

### 3°) LES AMBULANCES ET LEUR ORGANISATION.

Les congrégations hospitalières rassemblent des professionnelles de la santé. Elles ont l'expérience, elles sont nombreuses à être infirmières de métier. Elles ont tenu des hospices, des maisons d'accueil, assuré la gestion de nombreux pensionnats. La logistique d'un grand nombre de malades ne les effraie pas. Elles s'organisent. Le gouvernement alloue en général une somme de 1F50 par jour et par malade, mais le service des Sœurs est gratuit. La plus importante des ambulances<sup>13</sup> fut ce qui a été appelé « l'Hôpital Saint Paul ». Les locaux vides vont accueillir, dès le début de la guerre, une ambulance de cent deux lits à laquelle furent affectées douze religieuses. [...]. L'inauguration eut lieu le 16 août 1914 par l'arrivée de seize soldats malades et blessés. C'étaient les premiers de cette « nombreuse famille de braves enfants qui retrouvaient un toit et des mères pour panser leurs plaies et consoler leurs douleurs. » [...] « Là, ils se sentaient guérir vite, trop vite même, car, rendus à la santé, il leur fallait retourner à de nouvelles misères, marcher à de nouveaux périls. » [...] « En la nuit du 10 au 11 septembre arrivent d'un seul coup soixante-quinze blessés pour lesquels il fallut élargir l'espace, car l'hôpital se trouva plus qu'au complet. Certains arrivaient directement du front, encore tout équipés, les effets en lambeaux, sales et ensanglantés. » [...] « Ce fut une heure navrante, un spectacle attendrissant et beau que de voir les camarades empressés à prendre les brancards de ces demi-morts, les porter avec d'adroites précautions, certains jusque dans leur propre lit, puis courir à l'eau, au linge, aidant les Sœurs infirmières à les nettoyer, à plier ces tristes costumes souillés qui avaient servi à éponger leur sang. »

<sup>10</sup> Extrait des annales de la Maison du Sacré-Cœur de Montigny-les Metz, 1917-1919.

<sup>11</sup> Voir note 2.

<sup>12</sup> Fonds de Torfou : Lettre de Joseph Durand à Torfou du 6 février 1915.

<sup>13</sup> Saint-Paul de Chartres





« Ambulance Nazareth à Ruillé sur Loir, archives des Sœurs de la Providence ».

Une partie des locaux de Paris<sup>14</sup> rue de Maubeuge, devenu « Hôpital n°36 », fut adaptée aux nécessités d'un service chirurgical. Pour la seule période de 1914 à 1916, 746 blessés en ont profité.

A l'ambulance de la Maison-Mère à Torfou<sup>15</sup>, on peut ajouter rapidement l'organisation de l'école du Bretonnais, à Cholet. Tenue par nos Sœurs, elle fut aussi transformée en hôpital militaire de 80 lits. Des Sœurs de Sainte Marie y ont soigné les soldats blessés, de même qu'au collège de garçons Sainte Marie, où travaillaient nos Sœurs. En Vendée, dans le petit hôpital des Herbiers transformé lui aussi en ambulance, des sœurs ont également prodigué leurs soins aux soldats blessés.

Dès les premiers jours d'août 1914, la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Jeanne-Antide Thouret<sup>16</sup> offre à l'Inspecteur général des Hôpitaux militaires de Besançon, pour les blessés militaires, une quarantaine de lits à la Clinique Clermont, attenante à la Maison-Mère à Besançon, et met à sa disposition deux salles d'opération et 8 religieuses infirmières. En plus, le linge pour 117 lits et autre matériel nécessaire. On peut noter dans les chroniques de la congrégation : « 3 août 1914 : liste des Sœurs envoyées aux ambulances :

- 20 sœurs à Besançon,
- 4 sœurs à Vesoul (Haute-Saône)
- 1 sœur à Flangebouche (hospice dans le Doubs)
- 1 sœur à Baume-les-Dames (Département du Doubs).

Parmi ces 26 sœurs se trouvent 17 « probantistes » (novices). On donne à ces dernières le **saint Habit**, et elles font des **vœux pour trois**

<sup>14</sup> Sœurs de Marie Auxiliatrice - 25 C rue de Maubeuge – 75009 PARIS.

<sup>15</sup> Voir note 2.

<sup>16</sup> Sœurs de la Charité Jeanne Antide Thouret, Besançon.

**mois.** La Supérieure rappelle les meilleures infirmières des autres hôpitaux et cliniques où elles se trouvent à ce moment-là pour les affecter aux ambulances militaires de Besançon.

...6 août 1914 : relation faite par une sœur sur la répartition des tâches effectuées par les sœurs (cuisine, buanderie, jardin, etc.) dans la maison du Noviciat devenue « hôpital temporaire n° 2 ». Les jeunes soldats « nettoient les casseroles » ou « trois nouveaux prêtres arrivés ce matin... s'écroulent avec brosses et balais »..., « les chevaux réquisitionnés pour le transport des lits mangent foin et avoine sur les bancs des novices »...

20 août 1914 : remerciements adressés par la Société française de Secours aux Blessés Militaires, avec assurance de la prise en charge financière. »

A l'hôpital Saint Jacques, les Sœurs sont surmenées, exténuées par les réorganisations incessantes suite aux convois d'arrivées et de départs successifs. Les soldats quittent l'hôpital dès que leur santé leur permet de retourner au front. Ils arrivent de nuit, par vague de 40 ou 50, « pleins de boue, ayant séjourné dans les tranchées pleines d'eau, ne s'étant pas déshabillés depuis 2 mois... Le casino de la ville accueille les convalescents, puis les malades et les blessés. »

En France, toutes les communautés de Saint Joseph de Cluny<sup>17</sup> ont été impliquées de multiples façons : ambulances et autres œuvres d'hospitalisation et de secours installées dans beaucoup de leurs maisons; des Sœurs y restent et assurent les soins des malades et blessés avec du personnel civil et militaire.

Pour les Hospitalières de Notre-Dame d'Evron<sup>18</sup>, elles étaient 10 à Ambrières, 50 à St Louis à Laval, 35 à Sillé-le-Guillaume. Au Mans on ajoute 5 baraquements de 50 lits chacun. 30 672 militaires y furent soignés.

En novembre 1914 on compte 29 Ambulances chez les Petites Sœurs de l'Assomption, elles sont placées sous le patronage de la Croix Rouge. Ce fut le cas à Clermont Ferrand, Creil, Lille, Lyon (4) Marseille (3) plus un paquebot, Nevers, Nîmes, Oullins, Paris (4) Perpignan, Reims, Roanne, St Etienne, Sète, Toulouse tout en continuant d'être présentes à leur mission dans les familles ouvrières. Pendant que les religieuses s'affairent à soigner les blessés, pour eux en 1915

<sup>17</sup> Saint Joseph de Cluny.

<sup>18</sup> Sœurs de la Charité Notre-Dame d'Evron.

la vie des tranchées est terrible : l'humidité, les poux, le froid, la faim et surtout la boue. En 1916, rien que pour la bataille de la Somme, il faut compter 1 300 000 tués, blessés et disparus pour les forces allemandes, anglaises et françaises. Que soignent les Sœurs : des blessures de guerre par balles, éclats d'obus, des affections contractées dans les tranchées, bronchites, pneumonies, pieds gelés, intoxications au gaz. L'écoute psychiatrique était encore bien embryonnaire pour tenter d'atténuer les traumatismes de l'âme.

#### 4°) LES MOUVEMENTS ET EFFECTIFS DES SOIGNANTES ET DES BLESSÉS.

Le service des religieuses s'installe dans la durée, les classes de soldats sont appelées et les effectifs des blessés ne diminuent pas. Les soldats défilent et les religieuses sont fidèles à cet engagement que l'on croyait précaire. Elles sont mobilisées comme de bons soldats, Elles font preuve d'un sens du service exceptionnel. Chez les religieuses de la Sainte Famille : 85 sont affectées dans leurs hôpitaux dont deux succombèrent victimes de leur dévouement.

Par groupes de 2 à 14, les Filles de La Sagesse eurent à exercer leur zèle dans 127 hôpitaux ou « ambulances » soit sur la ligne de feu, soit à proximité. Elles soignèrent les soldats provenant par vagues successives, de toutes les grandes batailles. A Besançon, à l'hôpital Saint Jacques, tous les services sont assurés par des religieuses. 22 d'entre elles sont affectées aux salles d'opérations et aux salles des malades et blessés. 11 ont la direction des vestiaires, de la lingerie, de la buanderie et de la cuisine où elles sont secondées par des novices [...] Le service va jusqu'au don total. A Saint Joseph de Cluny six religieuses sont mortes dans les bombardements ou par contagion.



« Salle commune, Sœurs hospitalières à Besançon »

#### Les blessés

Pour les Sœurs de Jeanne Delanoue<sup>19</sup> c'est l'ancienne chapelle de leur Maison-Mère qui est transformée en ambulance, recevant successivement 652 militaires. A Broons<sup>20</sup>, l'équipe des religieuses infirmières est de 36, aidées de 15 infirmiers militaires. Se succèdent les blessés français et belges, quelques Sénégalais, puis une terrible époque de tuberculeux dont personne ne voulait, viennent alors 321 Russes, avant le retour des Français. On a reçu 9674 blessés pour une capacité d'accueil de 500 lits. Encore quelques chiffres :

A Saint Paul de Chartres, on a soigné 3310 militaires. A Notre-Dame d'Evron, on trouve 1725 entrées sur les registres. A Saint-Laurent-sur-Sèvre, une capacité d'accueil de 500 lits pour 2 hôpitaux ; à l'hôpital Saint Michel on compte 2734 entrées.

Pour les Sœurs de la Charité Jeanne Antide Thouret, voici un extrait du rapport d'un administrateur : « L'hôpital Clermont s'est ouvert le 25 août 1914. Il compte 147 lits, 35 pour officiers, 15 pour sous-officiers et 97 pour soldats. Ont été reçus : 10 officiers supérieurs, 144 officiers, 80 sous-officiers, 684 soldats, soit au total 918 entrées et 52 809 journées d'hospitalisation. 7 officiers et 17 soldats y sont décédés. Classé primitivement pour 162 lits, cet hôpital a été porté à 200 lits à partir du 1<sup>er</sup> août 1915. Il utilise les salles d'opération de la clinique Clermont, dont les chambres sont réservées aux officiers. Les réfectoires et les salles des sous-officiers et des soldats sont aménagés dans les bâtiments de la Maison-Mère mise gracieusement à notre disposition par Madame la Supérieure générale. »



« brancard à vélo, Hôpital n° 15, N.D de Lourdes »

<sup>19</sup> Saumur, à l'époque Sainte Anne de La Providence.

<sup>20</sup> Congrégation des Filles de Sainte-Marie de la Présentation.

### 5°) LES POILUS ET LES RELIGIEUSES.

Les religieuses ont fait le don total de leurs personnes à la cause de Dieu. La cause de la Patrie arrive en surimpression et leur donne une grande compassion pour leurs blessés qui s'attachent à elles avec beaucoup de respect et de fidélité. Ce sont des liens de mères à enfants.

Entre ces soldats et les Sœurs, une correspondance a entretenu des liens d'amitié durant des années. Les archives conservent les cartes ou lettres d'environ 80 correspondants. La première est du 1<sup>er</sup> septembre 1915 et la dernière de 1941. Du 7 mai 1915 au 18 octobre 1918, le même soldat a envoyé 22 cartes ! A Kermaria, voici le quotidien : « *L'ordinaire, qui est toujours la base de la bonne humeur du soldat comme de sa santé était des plus soignés : calé au lait le matin avec pain et beurre à volonté. Le midi et le soir, deux plats auxquels venaient s'ajouter certains jours, c'est-à-dire très souvent, un supplément toujours bien accueilli. [...] Entre les repas, trois fois par jour, des pots d'excellente tisane étaient mis à leur disposition. Aux plus faibles, les œufs crus et le lait frais... Nombre de Sœurs s'installèrent joyeusement sur une paillasse déposée sur le plancher de leur cellule pour offrir leur literie aux blessés... La plupart des soldats arrivaient à Kermaria avec du linge en fort mauvais état. Aussi est-ce par centaines que la communauté a confectionné les chemises de flanelle. Par centaine qu'on été tricoté chandails et passe-montagne. Aucun soldat n'a quitté Saint Joseph sans avoir été muni d'un bon chandail, d'un chaud caleçon de laine et de bonnes chaussettes. Aux plus délicats, gants, cache-nez, et passe-montagne. ..L'un des pensionnaires qui n'avait pas trop l'habitude de la messe dominicale, n'osait compter sur ces cadeaux et fut tout joyeux d'être gratifié comme les autres. Pas de distinctions pour la charité... ».<sup>21</sup>*

Aux Sœurs de La Sagesse, un soldat du 4<sup>ème</sup> Zouave écrit : « *on est très bien nourri, et beaucoup de liberté. Mais les prières, beaucoup, matin et soir* ». D'un caporal : « *Nous voici installés au couvent de Saint Laurent qui, avec ses jardins admirablement tenus, ressemble à un magnifique château seigneurial [...] Les bonnes Sœurs qui nous servent et nous soignent avec une touchante sollicitude sont dignes de toutes les éloges* ».<sup>22</sup> D'un tirailleur : « *on y est très bien.*

*C'est tenu par des Sœurs et en pleine campagne. De la nourriture tant qu'on veut, du bon pain blanc. On ne peut demander mieux... ».* Il est vrai que les Sœurs étaient aux petits soins pour leurs soldats.

A la Sainte Famille : « *Comme toute la population, la communauté fut invitée à tricoter des chaussettes pour les soldats, ce qu'elle fit avec empressement.* ». Ailleurs les Sœurs aidèrent aux travaux agricoles, et encouragèrent leurs pensionnaires à en faire autant quand leur état le permettait. Partout les Sœurs cousirent des centaines si ce n'est des milliers de chemises et caleçons de flanelle, tricotèrent inlassablement bonnets et écharpes, chaussettes, mitaines et pull-over. Elles lavent, réparent, repassent. Les travaux de buanderie, de lingerie, requièrent toutes les bonnes volontés, les plus âgées reprennent du service.

A Saumur (Sainte Anne de La Providence<sup>23</sup>), à la clinique de la rue Fardeau, une annexe de 20 lits est réservée aux officiers « *particulièrement difficiles à satisfaire, qui ont des habitudes d'indépendance qu'ils ne consentent guère à restreindre...* » 256 blessés y seront soignés. Deux Sœurs sont affectées aux contagieux, l'une d'elle est décédée de la fièvre typhoïde.

Pour Saint Joseph de Cluny, on peut remarquer la préparation et l'envoi de vêtements de colis aux soldats, l'organisation en novembre 1914 d'un fourneau populaire à Meaux, pour des réfugiés belges en grande misère, mais aussi un atelier de raccommodage à Beauvais où « *des cousettes, nos anciennes élèves, réparent le linge des soldats.* »

Quant aux Sœurs de la Charité à Besançon, en 1915, elles assurent l'entretien des salles d'hôpital, le blanchissage et la désinfection du linge, le raccommodage du vestiaire des soldats, la cuisine, etc.



« *Jeu de dés au soleil, Hôpital n° 15, N.D de Lourdes* »

<sup>21</sup> Extraits des cahiers de M. Corven, aumônier à Kermaria.

<sup>22</sup> (18 juillet 1916) : « Au fil du temps » n° 4, décembre 2004, Archives des Filles de La Sagesse.

<sup>23</sup> Sœurs de Jeanne Delanoue, connues en 1914 sous le nom de Sœurs de Sainte Anne de La Providence.

## 6°) HORS DE FRANCE.

Les circonstances historiques et un grand désir d'évangélisation avaient éparpillé bien des congrégations à travers le monde. Hors cette guerre pour la première fois mondiale, a obligé les expatriées comme celles de l'intérieur à réagir avec courage.

Aux Pays-Bas, pays neutre, où l'hôpital de Sittard (le Limbourg est déclaré international), les Sœurs de La Divine Providence<sup>24</sup> soignent les blessés des deux camps et les prisonniers évadés. Des jeunes filles françaises réfugiées dans ce pays sont accueillies également dans les locaux de l'hôpital. Mère Marie-Thérèse (Maris Gourvès) assistante de la congrégation,, leur fait donner des cours suivant les programmes français. Pour les Sœurs de la Providence de Ruillé, les maisons de Liège et des environs se trouvent en plein feu. Certaines Sœurs se rendent sur le champ de bataille pour secourir sur place ceux qui sont gravement atteints. Ce sont les Sœurs de La Sagesse qui, le 24 août 1914, soignent les blessés de la bataille de Tournay. Pour Saint Joseph de Cluny, les Sœurs de Belgique partent en Angleterre avec des blessés et réfugiés belges et les chroniques racontent : « Beaucoup de nos maisons d'outre-mer ont été touchées aussi par cette « grande guerre ». En beaucoup de pays, nos Sœurs ont été privées des prêtres missionnaires qui étaient mobilisés. »

A Tahiti, la ville de Papeete a été très endommagée par le bombardement de croiseurs allemands le 22.11.1914. Aux îles Marquises, une flotte allemande envoya des émissaires qui volèrent argent et nourriture; la Supérieure nous a laissé un récit très vivant de son échange avec leur responsable.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, la mobilisation met toute la population en émoi. Au Chili, deux combats ont opposé bateaux anglais et allemands fin 1914. Le départ des bateaux de commerce allemands et la suspension du travail dans les usines de salpêtre exporté vers l'Europe ont réduit à la misère une partie de la population dont s'occupent les Sœurs. Ces récits ne sont pas exhaustifs. Les bulletins de la congrégation ont remplis de récits bouleversants. En 1915, le comité d'assistance aux troupes noires demande des Sœurs pour l'ambulance créée pour les Sénégalais à Marseille. Les six Sœurs prennent en charge les premiers malades, venus de divers fronts entre autres de Salonique. Ce sont aussi les Sœurs de

la Sagesse qui reçoivent des réfugiés en Angleterre, à Gênes, des blessés du front d'Italie, et au Shiré elles suivent les formations sanitaires anglaises.

## 7°) LES COLONIAUX SUR NOTRE SOL.

L'extension de notre empire colonial dans les premières années du XX<sup>ème</sup> siècle avait contraint, lors de la mobilisation générale, bien des Africains à venir défendre notre sol. Les Russes et les Américains y furent aussi nombreux, selon les aléas du développement du conflit. Pour les Sœurs de La Charité de Notre-Dame d'Evron. : « Dès le 12 janvier 1915, nous recevions une cinquantaine de soldats marocains, sénégalais, etc. blessés à Lorette, la plupart avait les pieds gelés. Vers le 20, l'ambulance devint franco-belge et pendant trois mois, nous vîmes passer plus de 600 Belges rentrés malades du camp d'Auvour... ». A l'ambulance bénévole de la Maison-Mère, on enregistra 1745 entrées parmi lesquelles on soigna en 1918 une majorité de gazés à l'ypérite.

A Broons, on reçoit des blessés russes du 19 avril 1917 jusqu'au 27 juin de la même année. A Saint-Laurent-sur-Sèvre, « outre les soldats en provenance des colonies, nos Sœurs soignèrent des soldats de toutes nationalités : Belges, Anglais, Américains, Russes, Chinois, Tchèques, Allemands, Autrichiens... ». A Saint Joseph de Cluny, c'est l'accueil de religieux expulsés de Turquie et de Bulgarie.



« Hôpital sénégalais, archives des Sœurs de St Joseph de Cluny »

## 8°) LES ENFANTS.

A partir d'août 1914, les jeunes pères partirent au front, les mères furent souvent débordées par les tâches qui leur incombaient. Les religieuses s'ingénierent à accueillir ces enfants délaissés, à recueillir les petits orphelins, à mettre à l'abri à « l'arrière » ceux qui habitaient ces régions du nord et de l'est de notre pays. A Ruillé-sur-Loir les

<sup>24</sup> Divine Providence de Créhen.

Sœurs ouvrent une garderie pour les enfants dès le 4 août 1914, afin de permettre aux femmes de travailler à la moisson que leurs maris mobilisés n'ont pas pu finir. A Metz, des dames d'un comité protestant demandèrent les locaux du Sacré-Cœur pour organiser un accueil pour les enfants délaissés par leur père se trouvant au front, et leur mère au travail. Autre souci : au moment des bombardements de Paris en 1918, l'orphelinat des Filles de La Charité de la rue de Reuilly se réfugie à Torfou. Une soixantaine de petites filles de 4 à 12 ans sont installées dans les locaux du pensionnat. Arrivées le 2 avril, elles regagnent Paris le 8 octobre de la même année. Les Sœurs de la Providence de Ruillé, elles, reçoivent une trentaine d'enfants à Heer. En divers endroits, les Sœurs recueillent des enfants désemparés par la perte d'êtres chers. Elles les accompagneront parfois toute leur vie d'adultes, et en tout cas bien longtemps après la signature de l'armistice de 1918.

### 9°) LA VIE RELIGIEUSE.

Que deviennent les exercices spirituels, les temps d'oraison, la pratique des sacrements pour lesquels la vie religieuse suppose une priorité absolue. Il y a bien des aménagements, puisque ce n'est pas quitter Dieu que quitter Dieu pour Dieu. Mais la vigilance des Supérieures maintient le cap envers et contre tout. Le désir de convertir, de faire (re)découvrir la foi, la charité, l'espérance sont bien là aussi.

A Saint-Laurent-sur-Sèvre la Supérieure générale, Sœur Cécile de la Croix écrit comme un testament spirituel du temps de guerre : don de soi, pratique de l'oraison, vie pour Dieu seul ; elle met en garde contre les abus bien humains : acceptation de petits cadeaux, pose devant les appareils photographiques. Elle demande la prudence : « la candeur n'est pas la vertu à pratiquer ici ». Mais aussi : « *Que les Sœurs prennent garde aux flatteries de ceux qui n'attribuent pas le dévouement à la religion, mais à la personne* » A la Providence de Ruillé-sur-Loir Mère Marie Champeinois écrit : « *Je vous écris à la hâte, en attendant un nouveau convoi. Plus de 300 malades et blessés ont déjà reçu nos soins à Ruillé. Nous les aimons comme les membres souffrants de Notre Seigneur...* » A Notre-Dame d'Evron : « *En cette période difficile pour la France et pour l'Église, les Sœurs ne pouvaient participer quotidiennement à la messe (les prêtres étaient au front). Dans leur*

*service charitable, elles rencontraient le Christ* ». Une religieuse écrit à sa Supérieure : « *nous sommes très attentives à garder nos horaires et nos temps de prière, à être fidèles au Saint Office, nous assurons les gardes de nuit et dès huit heures nous sommes à la chapelle...* »

Les Sœurs veillent aussi à la vie religieuse des soldats. A Montigny-les-Metz, la Société du Sacré-Cœur s'investie « *Cependant notre Supérieure continuait à exercer, dans toute la mesure du possible, l'apostolat de la charité, donnant généreusement, soit pour les arbres de Noël destinés aux soldats, soit en secret pour le soulagement de bien des misères cachées. Les convalescents aimaient à rencontrer nos religieuses dans les cloîtres ou dans les jardins, à s'éclairer auprès d'elles sur certains points de doctrine ; et nous avons tout lieu de croire que plusieurs des nôtres contribuèrent à faire tomber bien des préjugés contre l'Église catholique et les Ordres religieux... Parmi les 10.000 malades qui passèrent [par l'ambulance], beaucoup se sont rapprochés de Dieu et notre chapelle a été témoin de plusieurs miracles de grâce...* ».

A Poitiers, toujours pour le Sacré-Cœur, voici, sur le plan religieux, ce que rapporte le journal de la maison au 13 mai 1915, fête de l'Ascension : « *Les soldats blessés font leur entrée, la Sœur précède ceux de sa salle. Ils occupent tout le milieu de la chapelle et les stalles du côté droit. Celles de gauche sont réservées aux Sœurs de la Sagesse. L'autel est surmonté d'une panoplie de drapeau français ; un jeune zouave, Marius, s'est improvisé sacristain. Mr le Chanoine de Castries, saint et généreux aumônier des blessés, officie. A peine monté à l'autel, les voûtes retentissent du chant « A l'Etendard ». C'est magnifique et entraînant. La voix de Madame Véron se mêle à ces voix militaires ; Claire de Moissac, l'une de nos enfants, accompagne à l'harmonium. Anne Véron joue à l'offertoire un ravissant morceau de harpe. Elle accompagne aussi avec de mélodieux arpèges le Panis Angelicus que chante un blessé, ancien baryton d'un théâtre de Paris. On nous conte que la grâce a fait son œuvre dans cette âme : l'acteur a disparu pour faire place à un fervent chrétien qui presque chaque jour communie* ». A l'hôpital de Besançon, une Sœur<sup>25</sup> a organisé un chœur de chant, avec les soldats volontaires, en état de participer à la messe, activité récréative, et permettant de garder le moral, et maintenir

<sup>25</sup> Sœurs de la Charité de Sainte Jeanne-Antide Thouret.

une vie de prière. La Sœur avait obtenu une messe « militaire » tous les dimanches à 11h30. A Saint Paul de Chartres : « *L'hôpital fut favorisé dans la nomination de M. l'abbé Lejard, comme aumônier. Si la mort venait frapper un camarade, après la mise en bière, le corps du défunt était porté à la chapelle. L'inhumation avait lieu à la cathédrale, souvent dans la soirée ; mais alors l'aumônier venait le matin célébrer une messe de Requiem pendant laquelle les soldats chantaient les prières liturgiques.* ». Voici aussi les titres de quelques chapitres de la chronique de guerre : - un incrédule au couvent – une première communion émouvante.



« Photo de groupe Hôpital n°15, N.D de Lourdes »

## 10°) L'ARMISTICE.

Vient enfin le jour tant attendu où les cloches sonnent dans tous les clochers la fin de ces années tragiques. On jette un regard effaré sur les douleurs, et admiratif sur les générosités et les héroïsmes. Le 12 avril 1919 le Médecin Inspecteur Directeur du Service de Santé de la 7<sup>ème</sup> Région, fait connaître qu'à la date du 8 avril il a été procédé à l'état d'évaluations des dégâts mobiliers et immobiliers occasionnés par l'hôpital complémentaire<sup>26</sup> dans l'immeuble du Noviciat. Toutes les réparations seront prises en charge. Il remercie des bons services et fait l'éloge du « dévouement et du zèle » des religieuses. En reconnaissance, un soldat, blessé de guerre, ayant séjourné dans l'hôpital n° 15 à la Maison-Mère, **sculpte un buste de la Fondatrice** : signé A. GUENOT – août 1918. Ce buste est toujours en place sur une colonne face à la chapelle de la Maison-Mère à Besançon.

C'est l'heure des récompenses qui ne consolent pas, mais reconnaissent le service immense rendu à la Nation. Un très grand nombre de médailles se trouvent dans les différents fonds.

Voici 2 médailles décernées aux Sœurs de la Charité :

L'une (5 cm de diamètre) :

Recto : « Société Française de Secours aux Blessés Militaires » et la Croix-Rouge au centre  
Verso : couronne d'olivier et de chêne, et l'inscription :

« A M<sup>me</sup> Groffe Sœur Marie-Anna Supérieure des Sœurs de la Charité à Besançon-La S.S.B.M. reconnaissante 1914-1919 »

L'autre (2, 7 cm de diamètre) :

Recto : un lion terrassant un aigle (La Belgique terrassant l'Allemagne)

Verso : « Comité de reconnaissance aux Combattants de Jamoigne (Belgique)

Aux Sœurs de la Charité de Besançon  
28 décembre 1919 »

16 religieuses de Broons furent décorées de la médaille des épidémies. Mais il leur fallut attendre le 21 novembre 1923 pour une réintégration effective sur le territoire !

« Dès le 22 novembre 1918, notre maison de Montigny<sup>27</sup> était occupée par les bureaux de l'intendance militaire. Une trentaine de gendarmes s'établirent dans les salles de classe et assurèrent notre sécurité. Notre maison était certes debout, mais dans quel état : plus de portes, les fenêtres ne fermaient plus, plus de bois de lit, ou plus de sommiers, escaliers détériorés, plafonds noircis, dallages brisés par le transport des mitrailleuses. Montigny se séparait de la vicairie d'Autriche, en lui gardant un souvenir de profonde reconnaissance. A la rentrée d'octobre, la communauté était redevenue française ».

A L'Externat des Enfants Nantais, au moins 5 Sœurs<sup>28</sup> ont reçu une décoration en reconnaissance des services rendus soit comme infirmières, soit comme lingères. Au collège de Poitiers, Sœur Saint-Amable a reçu ce témoignage, le jour où lui a été remise la médaille de la reconnaissance française, « A pendant la guerre prodigué comme infirmière les soins les plus éclairés et les plus dévoués aux blessés et aux malades, n'a interrompu ses services que pendant quatre mois à la suite d'une maladie contractée à l'hôpital ». D'après les recherches d'un jeune de Torfou au ministère de la guerre, en 2007, au total 22 Sœurs de Sainte Marie auraient été décorées.

<sup>27</sup> Société du Sacré-Cœur.

<sup>28</sup> Sainte Marie de Torfou.

<sup>26</sup> Sœurs de la Charité de Sainte Jeanne-Antide Thouret.



« Médailles commémoratives »

Sœur Marie-Angéline<sup>29</sup> (*Emilie Lenain*) y a exercé les fonctions d'infirmière major «*Par ses attentions maternelles et par sa fermeté elle a fait de son hôpital un lieu où les esprits s'apaisaient, où les cœurs s'élevaient pendant que les corps reprenaient de la vigueur et les membres de la souplesse.*». Pour Saint Joseph de Cluny il y a aussi de nombreuses citations et décorations pour les services rendus. A Senlis, par exemple, elles firent «*respecter par leur attitude courageuse devant l'envahisseur tous les intérêts dont elles avaient la charge* ».

Les revers de médaille sont aussi possibles : les Sœurs de la Sagesse ont espéré rester dans quelques hôpitaux de la Marine d'où elles avaient été chassées une dizaine d'années plus tôt et où

on les a réemployées pendant le conflit. A la fin du conflit, elles furent remerciées.

Le lundi 16 novembre 1925, une messe est célébrée par le cardinal Dubois, archevêque de Paris à Notre-Dame pour les 3101 prêtres, les 1517 religieux et les 335 religieuses tombés au champ d'honneur.

Quelle plus émouvante reconnaissance que celle qu'écrivit à la **Divine Providence de Crehen** le médecin-chef, en 1925 ; «*Je songe souvent aux soins et attentions dont je fus entouré, aux aides admirables que j'avais autour de moi pour les soins à donner aux malades ; au dévouement, au zèle, au patriotisme de toutes...* ».

<sup>29</sup> Saumur Sœurs de Jeanne Delanoue.

# **La Preuve du sang Livre d'or du clergé et des congrégations 1914-1922**

Michel Beirnaert  
Archiviste du diocèse d'Arras



**UNE BANQUE DE DONNÉES**

Cet ouvrage monumental de 2486 pages, en deux tomes, publié par *La Bonne Presse* en 1925, mérite d'être connu dans tous les services d'archives religieuses.



Il contient en effet, pour la première Guerre mondiale, le répertoire exhaustif des séminaristes, prêtres, religieux, religieuses issus des pays alliés (France, Belgique, Italie, Angleterre, Canada, Etats-Unis, Pologne), morts au combat ou des suites de faits de guerre, ainsi que de tous ceux qui ont survécu mais qui ont été cités ou décorés pour leur attitude face à l'ennemi ou pour les services rendus aux soldats et aux populations éprouvées par la guerre. Au total, 23000 notices, présentées dans l'ordre alphabétique absolu, et 40 planches de 25 photos, soit 1000 photos. Il ne contient donc pas les noms des simples mobilisés jamais blessés, ni cités, ni décorés.

Chaque notice apporte cinq séries de renseignements : l'état civil (nom et prénom, nom en religion, diocèse d'incardination des prêtres et séminaristes, nom de l'ordre ou de la congrégation des religieux, date de naissance, poste occupé au moment de la déclaration de guerre) ; les affectations successives pendant la guerre ; les actions militaires où ils furent impliqués ; la date

et le texte intégral des citations et/ou des décorations reçues.

L'ensemble constitue donc une banque de données exceptionnelle pour chaque diocèse, ordre ou congrégation.

**FACE À « L'INFÂME RUMEUR<sup>1</sup> » ET AUX NOUVELLES MENACES ANTICLÉRICALES, « LA PREUVE DU SANG »**

Cet ouvrage a été mis en chantier dès l'automne 1914 par le Secrétariat de la *Documentation catholique*, et son directeur, le Père Calixte Boulesteix<sup>2</sup>, Assomptionniste, pour répondre par des faits aux calomnies répétitives lancées contre le clergé, alléguant qu'il aurait souhaité la guerre « pour punir » la République et que les curés étaient des embusqués.

Après un long travail de collecte des informations, tout au long du conflit, et leur vérification méthodique, l'ouvrage dont la forme définitive a été peu à peu ébauchée est finalement publié en 1925. Sa sortie apporte avec opportunité des arguments incontestables aux catholiques menacés par l'offensive anticléricale du Cartel des Gauches, élu en 1924, qui voulait réactiver l'application des lois anti congréganistes suspendues en 1914.

Le caractère militant de l'ouvrage est affirmé avec force dans les pages introductives. Dans sa *Lettre sur le clergé pendant la guerre*<sup>3</sup>, le cardinal Luçon, archevêque de Reims, pose le problème : « comment nous serait-il interdit de faire valoir nos mérites, quand nos ennemis ne cessent de nous calomnier ? » La *Lettre sur le « Livre d'or »*<sup>4</sup> de Mgr Tissier, évêque de Châlons-sur-Marne, montre la finalité de ce mémorial : « ce Livre d'Or... n'est-il pas l'appel opportun à l'opinion nationale qui, mise en face de tant de milliers de services et d'holocaustes, ne saurait permettre l'iniquité d'une nouvelle persécution ou d'un nouvel exil ? ». Henri Bordeaux, enfin, conclut catégoriquement sa longue préface intitulée *Le sang des prêtres*<sup>5</sup> : « La publication du livre d'Or vient à son heure. Il barre la route à toutes expulsions éventuelles. Il rend inexcusables toutes mesures de rigueur. »

<sup>1</sup> Les pages LIX à LXXXI au début du tome 1 explicitent la diffusion et la propagation des rumeurs anticléricales dans le contexte du conflit.

<sup>2</sup> Pierre Hippolyte Boulesteix, en religion, Père Calixte, 1881-1950

<sup>3</sup> Pages VII à XIV

<sup>4</sup> Tome 1, p. XV à XVIII

<sup>5</sup> Tome 1, p. XIX à XXXVII

## UN OUVRAGE MÉTHODIQUE

Dans son introduction<sup>6</sup>, le Père Boulesteix expose minutieusement la méthode de travail de son équipe, la genèse progressive du *Livre d'or* et son architecture finale.

Les notices individuelles qui constituent l'essentiel de l'ouvrage ont fait l'objet de nombreuses vérifications. Des courriers ont été adressés à chaque individu « cité » et « médaillé » survivant, ainsi qu'à chaque famille des tués, afin de collecter les données d'état civil, la nature des affectations et des services, le nombre des blessures, le nombre de citations et la nature des décorations. Le texte des citations et des décorations a été puisé quotidiennement à la source, dans le *Journal officiel*. Enfin, des enquêtes systématiques ont été effectuées auprès de chaque diocèse, ordre et congrégation pour s'assurer que les données étaient exactes et que personne n'était oublié. Les oubliés repérés avant la publication définitive, font l'objet d'un supplément à la fin du tome 27. Le résultat est donc le fruit d'un travail patient, long et minutieux. C'est la raison pour laquelle l'ouvrage n'est achevé qu'à la fin de 1924.

## DES DONNÉES STATISTIQUES COMPLÉMENTAIRES À LA FIN DU TOME 2

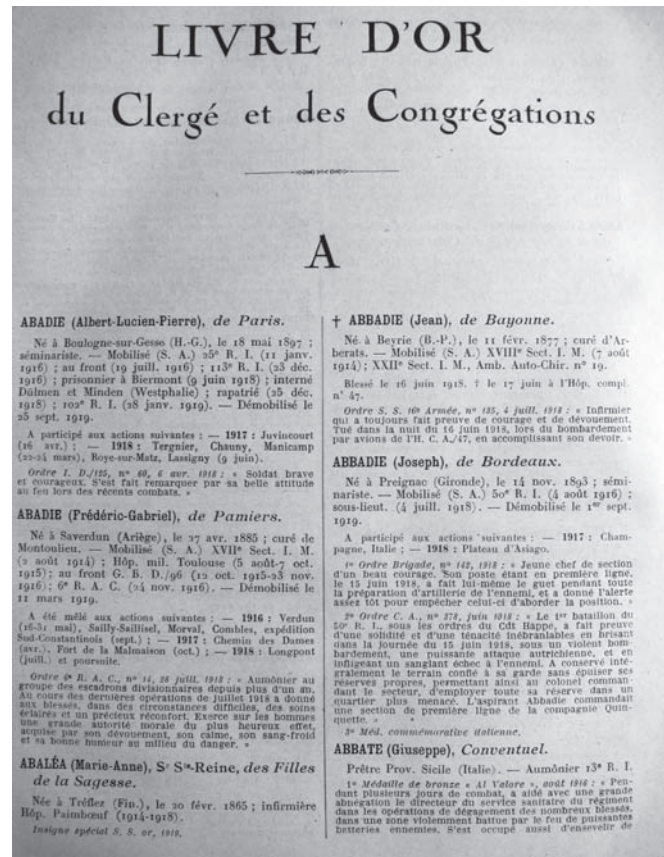
Deux types de données sont ajoutés en fin d'ouvrage, à la suite des 1271 pages de notices individuelles.

### Des tableaux analytiques<sup>8</sup>

Ils ne concernent que la France. Ils listent tous les membres du clergé séculier et régulier qui ont appartenu à une unité combattante ou à des formations du front et qui ont fait l'objet d'une notice dans l'ouvrage. Ils sont regroupés par arme (infanterie, infanterie territoriale, chasseurs à pied, zouaves, régiments coloniaux, cavalerie, artillerie, auto, génie, aviation, marine, sections et formations diverses), dans l'ordre alphabétique, régiment par régiment...

Comme au début du tome 1, la finalité militante d'un tel recensement est clairement affirmée dans le chapeau introductif<sup>9</sup> : « Il a paru que ce

serait la réponse la plus péremptoire à l'une des formes les plus injustes de la *Rumeur infâme* : *Les curés sont des embusqués*. Il sera difficile de le soutenir en parcourant les listes... »



### Des tableaux de synthèse<sup>10</sup>

A la suite des données analytiques qui ne concernent que la France, des tableaux donnent par pays et par diocèse pour le clergé séculier, par pays et par ordre ou congrégation pour le clergé régulier masculin et féminin, le nombre des mobilisés, blessés, tués, cités, bénéficiaires de chaque décoration...

Cet ouvrage est donc une somme qui rend hommage aux 23418 **curés sac au dos**, qui « ont scellé de leur sang et conclu dans la souffrance une alliance nouvelle avec le peuple », aux 9281 religieux, **les revenants**, et aux 12554 religieuses, « ces modestes filles qui ne demandent qu'à être ignorées », qui ont, à l'image des autres français, tant donné pour la patrie, de 1914 à 1918. Mais il les instrumentalise aussi, au moment de sa publication en 1925, dans le combat contre les tenants de la laïcité qui voudraient de nouveau s'en prendre à eux.

<sup>6</sup> Tome 1, p. XXXIX à LVIII

<sup>7</sup> Tome 2, p. 1019-1155

<sup>8</sup> Tome 2, p. 1171-1255

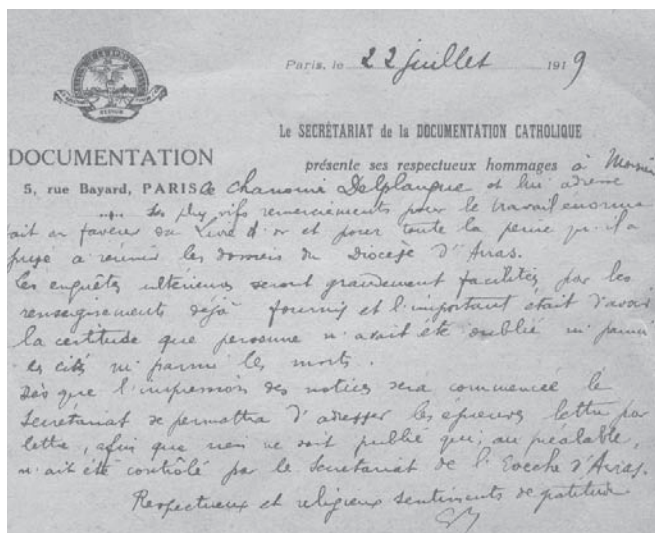
<sup>9</sup> Tome 2, p. 1171

<sup>10</sup> Tome 2, p. 1256-1286

## LES TRACES DANS NOS ARCHIVES, L'EXEMPLE DU DIOCÈSE D'ARRAS<sup>11</sup>

Tous les archivistes de l'Église de France sont concernés par cet ouvrage. Il serait intéressant que chacun dans son diocèse, son ordre ou sa congrégation constate la présence ou l'absence dans ses fonds des enquêtes diligentées en leur temps par le secrétariat de la *Documentation catholique*. Il peut s'agir de correspondance avec le Père Camille Boulesteix ou des dossiers d'enquête communiqués par lui pour vérification, ou des données collectées localement en vue de la rédaction de *Livres d'Or* diocésains ou particuliers aux religieux.

On présente ici à titre d'exemple, le courrier adressé le 22 juillet 1919, au chanoine Jules Delplanque, secrétaire-général de l'évêché d'Arras depuis 1914, par le Père Boulesteix qui signe de ses initiales, C.B. et qui est significatif de sa méthode :



Paris le 22 juillet 1919

Le Secrétariat de la DOCUMENTATION CATHOLIQUE

5 rue Bayard, PARIS

*Le secrétariat de la Documentation catholique présente ses respectueux hommages à Monsieur le chanoine Delplanque et lui adresse ses plus vifs remerciements pour le travail énorme fait en faveur du Livre d'Or et pour toute la peine qu'il a prise à réunir les données du diocèse d'Arras.*

*Les enquêtes ultérieures seront grandement facilitées par les renseignements déjà fournis et l'important était d'avoir la certitude que per-*

*sonne n'avait été oublié ni parmi les cités ni parmi les morts.*

*Lorsque l'impression des notices sera commencée le Secrétariat se permettra d'adresser les épreuves lettre par lettre, afin que rien ne soit publié qui, au préalable, n'ait été contrôlé par le Secrétariat de l'Evêché d'Arras.*

*Respectueux et religieux sentiments de gratitude.*  
C.B.

Aux Archives diocésaines d'Arras, les pièces relatives à ce dossier sont regroupées dans la sous-série 6 V (documents divers relatifs à la 1<sup>o</sup> Guerre Mondiale). La chemise collectrice contient d'une part les dossiers des séminaristes et des prêtres, et d'autre part ceux des religieux et des religieuses. Chaque dossier contient les fiches individuelles.



## Conclusion

Cet ouvrage monumental se voulait, hier, la preuve par le sang que le clergé avait bien mérité de la Nation et que de nouvelles mesures discriminatoires à son encontre constitueraient une injustice odieuse. Il est aujourd'hui, un dictionnaire biographique du clergé « combattant » particulièrement précieux pour les historiens.

<sup>11</sup> Arch. Dioc. Arras, 6 V 112-1161



# Le fonds d'archives de DRAC

Anne Briqueler



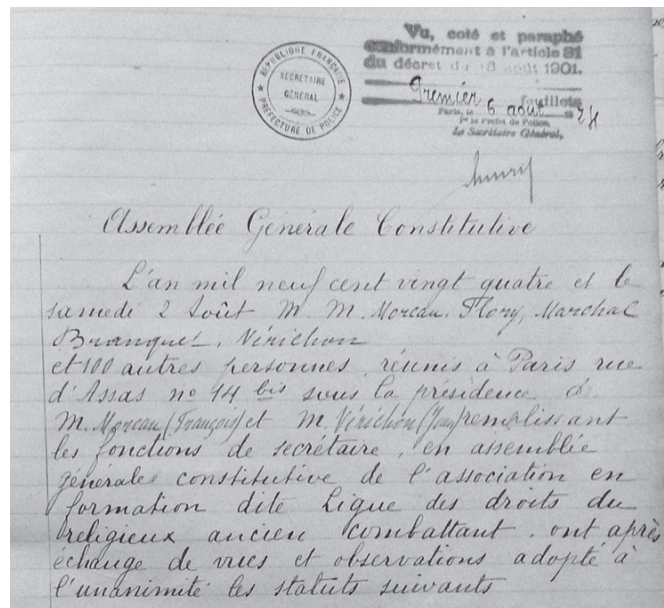
**D**RAC se décline à la fois « Droits du Religieux Ancien Combattant » et depuis 1993 « Défense et Renouveau de l'Action Civique ». Cette association a été créée le 2 août 1924 par Dom Moreau, moine bénédictin de l'abbaye de Ligugé, ancien aumônier militaire blessé et grièvement gazé durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, rejoint dans les semaines qui suivent par de nombreux religieux et civils dont Jacques Péricard qui prendra la tête de DRAC. Elle a pour but d'obtenir « la reconnaissance des libertés individuelles des religieux anciens combattants et de leurs droits civiques rendus plus incontestables que jamais par leur loyalisme au service du pays ».

En effet la France avait voté en 1901 et 1904 des lois antireligieuses. Celle du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations introduit une exception pour les congrégations en les contraignant, au lieu de faire une simple déclaration en préfecture, à obtenir une autorisation législative. Les membres d'une congrégation non autorisée sont interdits d'enseignement. La loi du 7 juillet 1904 interdit l'enseignement à tous les religieux. 2 500 écoles doivent fermer, les biens des congrégations sont séquestrés et environ 30 000 moines ou sœurs sont contraints à exil. Le 2 août 1914, au lendemain de la déclaration de mobilisation générale, ces lois anti-congréganistes sont suspendues par une circulaire du ministre de l'Intérieur, M. Malvy. Les 9 323 religieux revenus d'exil sont mobilisés. 1 237 d'entre eux seront blessés et 1 571 perdront la vie dans les combats. Moins de six ans après la fin de la guerre, le nouveau président du conseil, Edouard Herriot, annonce le 2 juin 1924 l'expulsion des congrégations, la suppression de l'ambassade auprès du Saint-Siège et l'application de la loi de séparation de l'Église et de l'État à l'Alsace et la Moselle.

En réponse à ces mesures, deux mois plus tard, la ligue DRAC est fondée et en octobre le révérend père Doncoeur publie une lettre ouverte à Herriot « Pour l'honneur de la France ! Non, nous ne partons pas ». Aucun religieux ne quittera le territoire français. Ces lois ne seront abolies que durant la seconde guerre mondiale. Le 3 septembre 1940, l'État français promulgue une loi levant les interdictions frappant les congrégations. Ce texte reprend un projet préparé à la

fin de la III<sup>e</sup> République. Cette loi est maintenue à la Libération.

Les archives de cette association représentent 25 mètres linéaires. Elles étaient jusqu'alors conservées en différents endroits des locaux de l'association. Ces archives sont maintenant conservées dans une pièce qui leur est réservée. Le conditionnement est effectué dans des matériaux neutres. Trois affiches ont été restaurées. Il n'y a eu que très peu d'éliminations. Les seuls documents à avoir été éliminés sont des factures et les relevés bancaires de la mutuelle DRAC.



Extrait du procès-verbal  
de l'assemblée générale constitutive de DRAC le 2 août 1926

Le plan de classement est divisé en 13 séries :

- A Administration et organisation
- B Correspondance
- C Finances, comptabilité
- D Personnel
- E Sièges de l'association
- F Activités de l'organisation
- G Mutuelle de retraite DRAC
- H Activités auxquelles l'association a participé et relations avec d'autres mouvements ou associations
- J Iconographie et objets
- K Bibliothèque
- L Associations ayant eu leur siège à DRAC
- M Archives du R.P Dom Monnier
- N Archives du R.P Ferrand



*Les religieux de France, film DRAC (1926)*

La première série est A. « Administration et organisation ». Elle subdivisée en huit sous-séries.

La première 1 A « création et statuts » contient le procès-verbal de création de l'association, les statuts et les modifications qui leur ont été apportés et les récipiés des déclarations déposées à la préfecture.

La 2<sup>ème</sup> sous-série 2 A est formée de la collection complète des dossiers des assemblées générales de DRAC des origines à nos jours. La première assemblée dite encore « congrès » ou « journée DRAC » a eu lieu le 14 juin 1925. Elle débute par une messe présidée par le cardinal Dubois à la basilique de Montmartre, suivie de l'assemblée générale proprement dite puis d'un banquet et se termine par le ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe. Entre 1925 et 1940, les congrès auront toujours lieu à Paris avec le samedi l'assemblée des sections et le ravivage de la flamme et le dimanche, la messe suivie de l'assemblée générale puis d'un banquet. Entre 1940 et 1945 il n'y aura pas d'assemblée générale. Les 6 et 7 juillet 1946 a lieu la première assemblée générale d'après-guerre. Elle est convoquée par le nouveau président André Mercier et le

nouveau vice-président le RP Ferrand ; en effet les fondateurs sont morts durant la guerre, Dom Moreau des suites d'une longue maladie à la fin de l'année 1944 et Jacques Péricard fusillé par allemands le 18 mars 1944. Quatre ans plus tard en 1950 a lieu le premier congrès en province à Strasbourg. Jusqu'en 1982 les congrès DRAC se déroulent sur deux ou trois jours et ont lieu soit à Paris soit en province. Depuis 1983 l'assemblée générale a lieu tous les ans au siège de DRAC rue Vavin.

Les sous-séries suivantes sont 3 A « Comité directeur », 4 A « Conseil d'administration » et 5 A « Bureau ».

La sous-série 6 A contient les dossiers d'assemblées des supérieurs majeurs qui se réunissaient en moyenne une fois par an au siège de DRAC entre 1925 et 1964.

La sous-série 7 A « Sections ». Dès 1924 des groupements locaux de DRAC se mettent en place spontanément : ils prendront le nom de « section ».

La sous-série 8 A est consacrée aux adhérents de DRAC ; on y retrouve les archives de la formation du comité de patronage de DRAC, les cotisations, des fichiers d'adhérents et les notes rassemblées lors des tournées en province en 1926 et 1927 et entre 1947 et 1954.

La série B contient l'ensemble de la correspondance conservée par DRAC et plus particulièrement celle de ses deux premiers vice-présidents religieux, Dom Moreau et le Révérend Père Ferrand. On y trouve aussi trois registres d'aumônes spirituelles c'est-à-dire la copie des lettres envoyées par les différentes abbayes et monastères dans lesquelles ils s'engagent à prier pour DRAC.

Les deux séries suivantes C « Finances, comptabilité » et D « Personnel » concernent le fonctionnement matériel de DRAC.

La série E « Sièges de l'association ». Depuis sa fondation DRAC a eu 3 sièges successifs. Elle est dans un premier temps abritée au 14 bis rue d'Assas (Paris Vème) par la Société d'Education et d'Enseignement du Colonel Keller, puis dès la fin de l'année 1924, elle s'installe au 36 rue du Montparnasse où elle restera jusqu'en 1932. Durant cette période elle a partagé ses locaux avec la Fédération Nationale Catholique. Cette année-là est acheté, grâce au financement des congrégations religieuses, l'immeuble du 8 bis rue

Vavin (Paris VIème). La série E est divisée en deux sous-séries : 1 E « Immeuble du 36 rue du Montparnasse » et 2 E « Immeuble du 8 bis rue Vavin ». Les trois premières cotes de cette sous-série sont relatives à l'acquisition de l'immeuble, les suivantes concernent sa gestion.

La série suivante F « Activités organisées par l'association » est divisée en onze sous-séries.

La première 1 F « Historique de DRAC » est formée de dossiers constitués au cours du temps sur le fonctionnement de DRAC ainsi que des archives des membres de DRAC : dom Moreau, Jacques Péricard et Georges Leeman (président de DRAC de 1955 à 1966).

La sous-série 2 F est constituée des archives du « Bureau de Presse » de DRAC. En effet DRAC met sur pied en 1925 un bureau de presse qui est chargé de rédiger des communiqués de presse qui sont envoyés aux journaux abonnés et de dépouiller la presse afin de former des ensembles documentaires sur des sujets d'actualités.

La sous-série 3 F est, la sous-série des « Activités juridiques de DRAC ». En 1925, en effet DRAC rassemble un comité juridique chargé de répondre aux différents contentieux que rencontrent DRAC et les congrégations comme par exemple le procès contre *Le Quotidien* et *L'Ère Nouvelle*, les questions immobilières, les affaires des écoles congréganistes. Ce comité est aussi chargé de publier une documentation à destination des congrégations par exemple sur « le régime fiscal des congrégations », « la reprise du costume » ou bien encore les « Directives DRAC pour les enquêtes et perquisitions ».

Le sous-série 4 F « Affaires politiques » regroupe l'intervention de DRAC pour la modification de la législation sur les congrégations ; ainsi que la participation de DRAC aux campagnes électorales lors des élections législatives de 1928, 1932 et 1936. En 1932 et en 1936 elle demande aux candidats de s'engager à ce qu'en temps de paix tous les anciens combattants soient « égaux comme au front ».

La sous-série 5 F « Meetings » regroupe les dossiers des trois meetings organisés à Paris : le 15 décembre 1925 à Luna-Park, le 10 janvier 1928 à la salle Wagram sur le thème « La ligue des droits de l'homme contre les droits de l'homme » et le 12 mai 1930 au même lieu sur le thème « Les Religieux Anciens Combattants

devant leurs Camardes A. C. » et des deux meetings organisés en province à Lille le 11 janvier 1930 et à Grenoble le 15 janvier 1933 avec l'intervention du député socialiste Chastanet.

La sous-série 6 F regroupe les dossiers des coupes d'éloquence et des concours écrits organisés par DRAC. En effet dès 1926 DRAC décide d'organiser une coupe d'éloquence à destination des lycéens afin de les sensibiliser à la question du statut de religieux en France. Cette coupe est organisée tous les ans depuis cette date sauf durant la seconde guerre mondiale. En 1954 elle est ouverte aux jeunes filles. A partir de cette année-là est aussi organisé un concours écrit destiné aux élèves des classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et seconde.

La sous-série 7 F contient les dossiers des conférences organisées par DRAC. La première a lieu en janvier 1926 ; elle ouvre un cycle de conférences sur « La France et les religieux pour un régime légal nouveau ». Des conférences seront régulièrement organisées jusqu'à la fin des années 1990.

La sous-série 8 F est consacrée au cinéma et au théâtre. A partir de 1926 DRAC fait tourner des films : « Les religieux de France » (1926), « La France missionnaire en Syrie » (1928), « Les moines bâtisseurs » (1931), « Le chemin du pardon » (1931), « La Nuit silencieuse » (1936) et « Le chemin de Lumière » (1937). En parallèle elle fait aussi écrire des pièces de théâtre sur les thèmes qu'elle défend : « La goutte d'eau » (1928) et « Le Bandeau qui tombe » de S. Le Paslier (1930), « Délivrance » (1931) et « Le député qui restera muet » de Pierre Dumaine (1935), et « Terre de



Les finalistes de la première coupe d'éloquence DRAC (1926)

feu » de Grégoire Leclos et Pierre Dumaine (1934).

La sous-série 9 F rassemble les archives des différentes journées festives qui ont été organisées par DRAC : journées d'entraide et d'amitié, galette des rois et anniversaires l'association.

La sous-série 10 F est constituée des archives des Jeunes DRAC. Les Jeunes DRAC ont été créés lors de l'assemblée générale de 1932. En effet six ans après la création de la coupe d'éloquence, DRAC a décidé de se tourner encore davantage vers les jeunes en créant localement des groupements jeunes dans les établissements scolaires.

La série 11 F rassemble les publications de DRAC : le journal DRAC qui a commencé à être publié en octobre 1924, les ouvrages (Le roman concours de Jacques Péricard ou bien encore Le livre d'or des congrégations françaises qui dénombre les morts pour la France de la seconde guerre mondiale) et les tracts (sur le fonctionnement de DRAC, le statut des congrégations et le statut des religieux anciens combattants).

Les archives de la société mutuelle de retraite DRAC forment la série G. La société de mutuelle DRAC est créée le 20 novembre 1928. Elle a pour but de « constituer au profit de ses membres participant des pensions de retraite par l'intermédiaire d'une caisse autonome mutualiste créée par l'Union des sociétés mutuelles de retraite d'anciens combattants et victimes de la guerre ». Cette société a fonctionné jusqu'en 1995, année où elle fusionne avec la Mutuelle des « Prêtres anciens combattants ».

Le série H est consacrée aux « activités auxquelles l'association a participé et aux relations avec d'autres mouvements et associations ». Elle est divisée en trois sous-séries.

La sous-série 1 H se rapporte aux « Relations avec des mouvements et associations d'anciens combattants ». En effet DRAC n'est pas une association isolée. Dès 1926 elle est affiliée à *La Semaine du combattant*, en 1927 elle participe aux états généraux de la France Meurtrie qui donneront naissance à la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de guerre, elle adhère à l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre, lors de sa création en 1945 et est aujourd'hui membre de la Fédération nationale André Maginot. Elle participe à diverses actions à la mémoire des anciens combattants : messes, construction de monuments aux morts, ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.

Dans les 2 sous-séries suivantes 2 H «Participation à diverses manifestations» et 3 H «Relations avec d'autres associations», on trouve les dossiers constitués par DRAC à l'occasion de rassemblements comme le congrès universel pour la paix, le Comité Permanent des Religieux ou encore le Congrès des juristes catholiques et les liens qu'elle peut entretenir avec des associations «civiles» comme le Centre national d'études et de liaison des associations de jeunesse ou le mouvement fédéraliste français.

La série J « Iconographie et objets » rassemble les photographies, les affiches, les cartes pos-



DRAC à l'Arc de Triomphe le 14 juin 1925



tales, les plaques de verre, les films, les drapeaux, les insignes et les timbres produits par DRAC.

La série K « Bibliothèque des pères fondateurs » est en cours de classement.

La série L est constituée des archives des associations avec lesquelles DRAC a partagé ses locaux. On y trouve des archives de la Fédération Nationale Catholique et de l'association prêtres anciens combattants qui elle aussi a son siège 36 rue du Montparnasse et que DRAC accueille dans ses locaux à partir de 1932. Et enfin les procès-verbaux d'assemblée constituante, les statuts et les récépissés de déclarations en préfecture des différentes associations d'anciens combattants que formeront les congrégations religieuses entre 1934 et 1936 : Bénédictins anciens combattants, Carmes anciens combattants, Dominicains anciens combattants...

La série M contient les papiers personnels du R. P Dom Monnier.

La série N regroupe les papiers personnels du R. P Ferrand (archives retrouvées en novembre 2010).

Les délais de communication : toute communication d'archives doit au préalable faire l'objet d'une demande écrite et doit être approuvée par le président de DRAC. Les cotes concernant la

comptabilité (série C), le personnel (série D) et la gestion de l'immeuble du 8 bis rue de Vavin (2 E) ne sont pas communicables. Afin de s'aligner sur le régime de communication des archives publiques (code du patrimoine articles L. 213-1 et L. 213-2 et la loi du 15 juillet 2008) un délai de 50 ans à compter de la date du document le plus récent est fixé pour les articles comprenant : des fichiers, des listes nominatives ou des photographies, pour les archives de la mutuelle DRAC et pour les articles citant des mineurs. Dans certains cas les dossiers peuvent être communiqués après extraction des pièces en question.

La richesse de ce fonds est due aussi bien à la diversité des pièces – collections complètes des assemblées générales et des conseils d'administration, dossiers des coupes d'éloquence depuis l'origine, dossiers du bureau de presse, dossiers de la commission juridique, correspondance, publications (journal de DRAC, ouvrages, tracts, pièces de théâtre...), affiches, etc. – que des supports : papier, photographies, plaques de verre, films, insignes métalliques...

L'ouverture prochaine de ce fonds permettra des recherches sur des sujets aussi variés que : l'école entre les deux guerres mondiales, la condition du clergé français au XX<sup>ème</sup> siècle, le film catholique, l'action civique...



## RECENSIONS

### Marie-Benoit de Bourg d'Iré (1895-1990)



#### UN FILS DE SAINT FRANÇOIS, « JUSTE DES NATIONS »

Gérard Cholvy, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paul Valéry (Montpellier III) nous conte **La vie de Pierre Péteul, Frère Marie-Benoit de Bourg d'Iré, un Capucin issu d'un milieu rural et catholique** selon la tradition bien établie en Anjou. Cette biographie était attendue et demandée par les Frères capucins de France. En effet, le Père Marie-Benoit Péteul suscitait une interrogation admi-

native. On savait à demi-mot son héroïsme pendant la deuxième Guerre mondiale, mais lui-même n'en parlait jamais. C'est un devoir envers la terrible page de la Shoa dont les témoins disparaissent peu à peu, que de garder le précieux récit de ces moments cruciaux. Très discret dans le couvent, le Père jouissait d'une aura singulière dans les milieux judéo-chrétiens, et c'est un honneur pour les Capucins français de compter un tel Frère parmi eux. Cette page passionnante de l'histoire est écrite par un spécialiste de l'histoire religieuse des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, auteur (en collaboration) d'une histoire religieuse de la France contemporaine. Cette longue vie, comme le met très bien en valeur l'historien, est marquée par trois grands bouleversements : les lois antireligieuses de 1905, la guerre de 1914-1918, puis celle de 1939-1945.

Après une enfance difficile matériellement, le jeune Pierre Péteul doit se décider à quitter sa famille et son pays pour la Belgique, et intègre l'école séra-

phique des Pères Capucins de Spy. Il y est bon élève et à la fin de son cursus, il prend « le Saint Habit », le 8 septembre 1913. Un an après, le 8 septembre 1914, il fait profession religieuse pour trois ans. Mais la guerre éclate et en 1915, le Frère Marie-Benoît est mobilisé, il échange la vie religieuse pour celle de brancardier au milieu des terribles épreuves des champs de bataille. L'auteur nous montre combien cette expérience de la guerre sera fondatrice pour son action en faveur des Juifs vingt ans plus tard.



## ROME, FORMATION THÉOLOGIQUE ET PROFESSORAT

L'étude de la philosophie, de la théologie, c'est ce qui attend ce jeune Frère très mûri par l'expérience de la souffrance. A Rome, les rencontres et les conférences sont nombreuses et stimulantes. Les dates en sont conservées dans les petits carnets-agendas qui permettent de reconstituer l'emploi du temps du jeune Père, sans aucun commentaire d'ordre affectif. Le Père a acquis une très bonne connaissance de l'hébreu, et son séjour à Rome le sensibilise certainement sur les questions juives. Il est l'un des 3000 prêtres à avoir adhéré à l'association « Amici Israël ». Le Père a l'occasion d'écouter Jacques Maritain. Le thomisme d'obligation de cette époque trouve chez lui un défenseur plein d'ouverture d'esprit, non exclusif, comme il sera toute sa vie. Avec sa mémoire prodigieuse, il emmagasine des connaissances bibliques très complètes, il parle à merveille l'italien dans lequel il donne ses cours. M. Cholvy détaille le contexte des années difficiles de la montée du fascisme en Italie. Que font les catholiques, que fait l'Église devant le développement de l'antisémitisme, du nazisme, devant la montée des nationalismes, la question est longuement posée.

## LA GUERRE, MARSEILLE 1940-1943, ROME 1943-1944

A l'entrée de l'Italie dans la guerre, le Capucin Marie-Benoît quitte Rome et arrive à Marseille le 20 mai 1940. Pas de charges spéciales dans ce couvent, on le reçoit comme réfugé.

gié. Activité réduite au couvent, mais rencontres nombreuses à l'extérieur, entre autres les Dames de Sion<sup>1</sup> qu'il avait connues à Rome. Le 18 octobre 1940 est publié le premier décret interdisant aux Juifs un certain nombre de métiers et de fonctions. Très discrètes au début, les réactions des évêques « suivent une voie moyenne, ni résistance, ni collaboration. »<sup>2</sup>

Un récit très vivant vient alors. Le Père Marie-Benoît développe son action en rencontrant nombre d'Israélites français, et de Juifs réfugiés à Marseille. Il fait parti du réseau d'un professeur juif banni du lycée Thiers, Adrien Benveniste. Au fur et à mesure des mois qui passent, la situation des Juifs à Marseille (environ 40000) est de plus en plus précaire. On facilite le passage vers la Suisse ou l'Espagne, avec des complaisances dans la police et la préfecture, il faut le souligner. Le Père visite le camp des Milles. Le 3 août 1942, l'évasion d'un groupe de détenus juifs est réussie. Le Père Marie-Benoît rencontre nombre d'autorités juives, il voyage beaucoup et s'associe aux résistants juifs. Le 11 novembre 1942, la zone libre est envahie, et les Allemands font leur entrée dans Marseille.

« L'occupation allemande a tari les voies de l'évasion, et ...c'est la zone d'occupation italienne qui servit de refuge... »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> p. 136. Congrégation fondée par Théodore Ratisbonne pour la conversion des juifs au catholicisme

<sup>2</sup> p.143, note 3 : « L'Église », dans le patriotisme des Français sous l'occupation, dossier établi par F.G. Dreyfus, Ed. de Paris, 2000, p.64

<sup>3</sup> p.162

A partir de novembre 1942, nait dans l'esprit d'un ami très influent du Père, Angelo Donati, un fantastique projet de sauvetage des Juifs. Les événements ne permirent pas l'exécution de ce plan, mais les soutiens à la cause étaient nombreux dans cette zone, et les changements d'identité avaient l'aval du préfet français et du lieutenant de police italien. En juin, le Père repart à Rome après avoir conversé longuement avec le consistoire de Lyon. C'est la vie d'un héros tranquille que nous brosse alors le Professeur Cholvy. Un document remis au Pape Pie XII, faisait un état des lieux alarmant sur le sort des Juifs. L'armistice étant signé entre l'Italie et les Alliés, les Allemands envahissent le pays. Les échanges diplomatiques au Vatican sont clairement expliqués, malgré la complexité de ces journées cruciales. Rencontres improbables, voyages invraisemblables, risques déraisonnables se succèdent alors jusqu'à la libération de Rome le 4 juin 1944.

## L'APRÈS GUERRE ET L'AMITIÉ JUDÉO-CHRÉTIENNE

Les responsables juifs viennent demander au Père Marie-Benoît son aide pour retrouver les « dispersés », puis cette nécessité disparaît mais l'amitié avec le peuple juif demeura et le Père garda très fidèlement contact avec ses amis. On peut dire que ce fut réciproque. Cette longue amitié judéo-chrétienne fut la grande œuvre de la vie du Père à partir de la fin de la deuxième Guerre mondiale. Elle fut jalonnée par les décorations nombreuses, mais sur-

tout la fameuse distinction de Yad Vashem le 26 avril 1964. Il y eut un mémorable voyage en Israël, puis la plantation du « bois » à Jérusalem. Les manifestations, les rencontres, les prières communes à la synagogue ne cessent de donner chair à la belle parole du Père à Rome : « J'aime les juifs de tout mon cœur ».

### LE CAPUCIN

L'auteur rend compte d'une vie de religieux profondément fidèle au don de sa personne à Jésus-Christ à l'âge de 20 ans. Fidèle à sa prière sur les champs de bataille, développant son intelligence dans sa formation théologique et philosophique, il a une rectitude de pensée qui va faire de lui un « tuteur », un appui, un roc dans les moments d'adversité. Au moment où sa présence à Rome n'est plus nécessaire, on l'envoie à Foggia, où la Province, tout en possédant le Saint Padre Pio, propose une formation trop médiocre. Le Père Marie-Benoit est envoyé

en réformateur pour donner aux jeunes Capucins de cette province un niveau d'excellence intellectuelle et morale qui leur manquait. Cette caution d'excellence est celle qui le ramène à Tours comme professeur en 1956. Et c'est elle aussi, avec la solidité du religieux à la fois ouvert et fidèle, qui le ramène à Paris pour « garder » le troupeau du couvent N.D. de Paix, rue Boissonade au moment des turbulences des années post-conciliaires. L'obéissance aux supérieurs était un de ses fondamentaux, et l'atmosphère libre qui se développait alors avait de quoi le dérouter, mais il ne jugeait jamais les personnes, seulement les faits, témoignent les quelques Frères qui l'ont connu et que l'auteur a pu interroger.

Brossé à traits précis et fouillés pour le contexte religieux, c'est le portrait d'un religieux du XX<sup>e</sup> siècle qui revit pour nous sous la plume du Professeur Gérard Cholvy. Une



grande âme, généreuse et forte, un religieux fidèle à sa prière. Sa réflexion théologique, thomiste par obligation dans ses années de formation, est ouverte et sûre. La participation si active malgré les risques au sauvetage de tant de Juifs est celle d'un Héros tranquille, tellement impressionnant dans son humilité que nombre de ses jeunes Frères n'ont pas osé lui parler. Que ces regrets soient effacés par la précision du récit captivant.

Marie-Hélène de Bengy,  
Archiviste des Capucins



## « Le temps des congrès catholiques... »



**LANGLOIS (Claude), SORREL (Christian), *Le temps des congrès catholiques. Bibliographie raisonnée des actes des congrès tenus en France de 1870 à nos jours*, Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, Sciences religieuses, n°141, Brepols, Turnhout, Belgique, 2010, 438 p.**

Au fil de leurs travaux, les historiens de l'Église contemporaine comme aussi les archivistes ont eu sous les yeux des actes de congrès catholiques de différentes natures, souvent des pièces détachées et ensembles plus vastes dont on peine à saisir l'ampleur, l'originalité, la permanence et l'impact.

Avec ces congrès, on entre de plain pied dans un catholicisme qui se veut présent sur la scène publique, un catholicisme d'œuvres qui tente de

rassembler autour de manifestations de piété et de dévotion (congrès eucharistiques, congrès mariaux,...) mais tout autant autour de débats, voire de combats, spécifiques qui renvoient à la société globale.

Ces congrès catholiques multiformes suggérés comme objet d'étude par Gérard CHOLVY et Yves-Marie HILAIRE dans leur *Histoire religieuse de la France* (1986) prennent rang aujourd'hui d'objet historique spécifique avec l'imposant travail de MM. Claude LANGLOIS et Christian SORREL. Cette bibliographie raisonnée des actes des congrès catholiques tenus en France de 1870 à nos jours vient avec bonheur combler cette attente.

Aboutissement d'une longue enquête effectuée essentiellement à partir des dépôts des bibliothèques françaises publiques, au premier rang desquelles la BNF (les archives diocésaines s'étant révélées décevantes lors du lancement de l'entreprise), le corpus étudié, sans viser l'exhaustivité, est copieux et largement significatif.

Les auteurs ont retenu tout ce qui tient congrès et qui a laissé une trace imprimée (les actes). Sont ainsi prises en compte 110 associations à côté des congrès eucharistiques, mariaux et des nombreux congrès typiquement diocésains. Le spectre est donc large. Les associations sont clas-

sées suivant la chronologie de leur apparition. La présentation d'ensemble est scandée en 5 périodes courant de l'émergence du phénomène des congrès autour de 1870 jusqu'à leur obsolescence cent ans plus tard : le temps des fondations (1868-1880), le difficile second souffle (1880-1900), la crise du catholicisme et apogée des congrès (1900-1914), l'entre-deux-guerres : reflux ou transformations ? (1919-1940), l'été de la Saint Martin des congrès catholiques (1945-2005).

Chacune des périodes permet de situer l'apparition, le développement, la disparition des associations ou institutions organisatrices. Christian SORREL accompagne cette classification de rappels historiques pour chacune des périodes inscrivant ainsi cette efflorescence dans le mouvement de modernisation du catholicisme de l'époque. Un index onomastique de 219 appellations facilite le renvoi aux classifications et développements de ce travail.

Cet ouvrage, publié par la bibliothèque de l'École Pratique des Hautes Etudes – Sciences Religieuses, s'impose comme un indispensable instrument pour qui s'intéresse à l'histoire du mouvement catholique contemporain, notamment à l'apostolat des laïques.

Jean Bouteiller  
Archives diocésaines de Nantes

## Soutenance de thèse

***De la quête de Dieu à l'ouverture d'écoles pour les enfants pauvres – Nicolas Barré (1621-1686) son œuvre spirituelle et scolaire, Jeanne-Marie LEGOIS .***

Thèse pour un doctorat en histoire moderne soutenue devant l'université Paris IV- Sorbonne – Institut finlandais, le 9 décembre 2010.

Jury : MM. Marc Venard, (président), Alain Tallon (directeur de thèse) Mmes. Scarlett Beauvalet-Boulouyrie et Catherine Marin.

Dans son introduction, Jeanne-Marie Legois évoque son intérêt – remontant à la présentation d'un D.E.A. à l'université de Rouen à l'aube de sa carrière d'enseignante – pour l'œuvre de Nicolas Barré, fondateur de deux Instituts : les Sœurs de la Providence de Rouen et les Sœurs de l'Enfant Jésus-Nicolas Barré à Paris.

Monsieur Venard, son directeur de D.E.A. l'a alors orientée vers Monsieur Allain Tallon qui a bien voulu accepter de la guider dans ce doctorat nouveau régime.

S'inspirant de la médaille commémorative de la béatification de Nicolas Barré qui présente sur une face, le Religieux Minime tendu vers l'au-delà et sur l'autre, le même homme qui prêche, confesse et forme des jeunes filles dans un cadre scolaire, elle développe la problématique de sa thèse : Comment Nicolas Barré est-il passé de la quête de Dieu à l'ouverture d'écoles pour les enfants pauvres ?

Consciente que sa formation littéraire, pédagogique et théologique était un atout, elle l'était aussi de ses lacunes historiques. Pour pallier ce handicap, elle participa à des séminaires de recherche, à des colloques, multiplia les lectures sur le sujet particulier de l'éducation en France, sur la place de l'enfant dans la famille sous l'Ancien Régime. Elle exploita au maximum les archives des deux Instituts fondés par Nicolas Barré: les Sœurs de la Providence de Rouen au Mesnil Esnard (76) et les Sœurs de l'Enfant Jésus-Nicolas Barré à Paris - 83 R. de Sèvres. La parti-

cipation au Colloque de Tours en 2007, à l'occasion du 5<sup>e</sup> centenaire de la mort de Saint François de Paule, fondateur de l'Ordre des Minimes, lui permit de nourrir sa réflexion en y intervenant personnellement.

Mais la question du lien entre le minime mystique et le fondateur d'écoles actif restait entière. Comment avait pu s'effectuer le passage de l'un à l'autre ?

Ce fut la découverte du rôle des femmes qui avaient secondé Nicolas Barré qui lui permit de faire le lien recherché. Des recherches aux Archives de Seine Maritime, à Rouen, particulièrement dans les cotes G, lui révélèrent l'importance des Confréries, en particulier celle de l'Enfant Jésus, auxquelles adhéraient les premières sœurs. Les cotes D comportaient de nombreux dossiers sur les débuts de la Providence de Rouen ainsi que la nomenclature de tous les postes. Dans ce même Institut aux cotes 1B5 – 1A, ainsi qu'aux Archives Nicolas Barré à Paris à la cote M1, elle découvrit l'implantation et le développement des écoles ouvertes à l'initiative de Nicolas Barré.

Jeanne-Marie Legois reconnaît que son travail de recherche a été long et s'est étalé sur plusieurs années, mais elle ajoute, avec humour, que Nicolas Barré lui-même a mis du temps avant de découvrir sa vocation profonde et d'y répondre totalement à 41 ans en 1662, en ouvrant la première école à Sotteville-lès-Rouen.

Monsieur Tallon souligne l'intérêt d'un tel travail et le réel souci de renouveler le sujet à partir d'archives. Mais il reconnaît les difficultés rencontrées par Jeanne-Marie Legois, en particulier pour prendre du recul par rapport aux sources hagiographiques – ceci en raison de sa formation littéraire et non d'historienne. Il souligne certains thèmes intéressants, comme la place de la femme dans l'œuvre, le lien entre éducation et sanctification, le refus de fondation par méfiance des autorités aussi bien administratives que reli-

gieuses et la mystique de l'abandon liée à la mystique de l'action.

De son côté Madame Beauvalet-Boulouyrie exprime sa reconnaissance de faire partie du jury, vu l'évocation de thèmes qui lui sont chers : l'éducation des enfants, le rôle éminent de la femme. Elle est elle-même l'auteure de *Les femmes à l'époque moderne – XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*. Elle a particulièrement apprécié l'aisance du style, la clarté du texte et l'enthousiasme manifeste, ainsi que le lien établi entre l'évolution spirituelle et l'action sociale. Elle propose des pistes à creuser pour aller plus loin : en particulier : une présentation critique des sources en distinguant hagiographie et biographie... c'est un travail d'historien ! Elle propose aussi une recherche sur la façon dont les contemporains de Nicolas Barré ont accueilli l'œuvre.

Madame Marin a souligné la solidité de la documentation, la connaissance très concrète des femmes et de la doctrine de l'Église à ce sujet, le lien entre l'instruction spirituelle, morale et intellectuelle, le souci d'éducation d'abord dans la famille, mais aussi dans un lieu précis : l'école. Elle a souligné aussi chez Nicolas Barré, la connaissance des limites humaines, dans la nécessité d'une bonne santé ne majorant pas les pénitences excessives et l'importance des réseaux de dévotion dans la prise de conscience de l'urgence à éduquer, à instruire suite aux guerres de religion. Madame Marin conseille ensuite de développer ce qu'elle appelle « l'interconnexion normande » c'est-à-dire l'influence du milieu rouennais en particulier de Jean Eudes, de Bernières, Lambert de la Motte. Enfin, elle pose la question de l'évangélisation par les femmes, issue de l'observation de terrain par Nicolas Barré et de

sa participation probable à une congrégation mariale.

Pour terminer, Monsieur Venard qui connaît Jeanne-Marie Legois depuis 30 ans, rappelle l'historique de cette thèse, l'intérêt qu'il y a pris et sa satisfaction de la voir aboutir. Jeanne-Marie Legois traite son sujet avec un souci constant de s'appuyer sur les sources manuscrites ou imprimées, qu'elle a explorées de façon quasi exhaustive. En revanche, sa bibliographie, qui fait état des travaux les plus récents, est parfois lacunaire d'ouvrages plus anciens, utiles pour mieux situer l'œuvre de Nicolas Barré dans son cadre géographique et historique. M. Venard aborde la question des Jésuites. Sont-ils plus intellectuels que les Minimes ? Que l'on songe aux savants comme Mersenne, Nicéron, François de la Noue, à la Bibliothèque de la Place Royale dont il était chargé... Là est peut-être la cause de sa maladie. Cette question est bien étudiée dans *Marcheur dans la nuit* de Brigitte Flourez. C'est aussi dans les Confréries qu'il découvrira la pauvreté matérielle et spirituelle des filles (voir *Les Dévotes* d'Elisabeth Rapley). Quoi qu'il en soit, la thèse de Jeanne-Marie Legois, qui fait connaître une personnalité quelque peu oubliée du XVII<sup>e</sup> siècle religieux et sa place originale dans l'éducation présente un réel intérêt.

Après une courte délibération, le jury décerne à l'unanimité à Jeanne-Marie Legois le titre de docteur en histoire moderne et contemporaine de l'Université Paris IV Sorbonne avec la mention très honorable et ses félicitations.

Sœur Elisabeth Sondag  
Archiviste des Sœurs de l'Enfant Jésus –  
Nicolas Barré



## ÉCHOS DES RÉGIONS

### Journée d'étude des archivistes et bibliothécaires en Bretagne



Nous nous sommes retrouvés à la basilique de Sainte-Anne d'Auray le 10 septembre dernier. À cette journée étaient conviés les archivistes de la province de Rennes membres de l'AAEF, ainsi que les bibliothécaires de cette même province, soit au total 35 personnes. Après un mot d'accueil du Père Guillevic, recteur de la cathédrale, M. Bruno Belliot, directeur du Centre de musique sacrée, a présenté ce qu'est le Centre : une école fondée en 1999, soutenue par l'État, la région, le conseil général du Morbihan ; il propose un parcours musical intégré aux établissements scolaires proches et concerne ainsi 300 élèves qui chantent dans la maîtrise de Sainte-Anne, mais aussi dans d'autres lieux comme les Folles Journées de Nantes. Mais également « le Centre de musique sacrée constitue la première pierre d'un dispositif culturel à venir plus large, l'Académie de musique et d'Art sacré de Sainte-Anne d'Auray qui permettra de sauver et valoriser le patrimoine immobilier et les importantes collections du lieu (statues polychromes, peintures, livres, archives...) aujourd'hui fortement menacées. » (extrait de

la plaquette de présentation, voir aussi <http://www.centredemusiquesacree.org/>). Outre une école de musique, le centre possède des documents d'archives et différents lieux d'exposition, un dispositif qui a retenu notre attention. Tous les deux ans, les Assises de l'Art sacré regroupent des conférences et concerts, auditions, tables rondes autour des thèmes de la musique d'Église.

À la suite de cette présentation, Yann Celton a développé un projet d'exposition pour ce lieu. Ses atouts ; central en région, il accueille 700 000 pèlerins par an ; il possède des salles d'exposition adaptées et sécurisées et un personnel compétent. L'exposition estivale de 2010 a pour titre *Ors et Orgues, art sacré du Grand siècle en Bretagne*, et présente de nombreuses photographies, sculptures mais aussi archives en lien avec le sujet. Dans un autre lieu du sanctuaire est proposé un travail sur des représentations de sainte Anne, bois polychromes pour l'essentiel. Nous avons travaillé ensemble à un projet d'exposition dont le sujet central serait les archives. Le lieu d'exposition dans la basilique







et la date ne sont pas encore fixés, mais cette première approche a permis de nous sensibiliser à cette problématique ; chacun devant faire remonter des informations sur des pièces d'archives pouvant figurer dans une telle exposition. Le thème et le plan ne sont pour le moment pas encore fixés, un comité scientifique se réunira pour y travailler, puis reprendra contact avec les différents archivistes présents. Centrée sur les papiers privés de l'Église, cette exposition n'exclura pas par principe les dépôts publics qui peuvent conserver des documents sur le même sujet. Des objets viendront ponctuer le parcours. Lors du débat qui suit, des sujets sont évoqués, comme les chants populaires religieux, une figure de l'Église, etc. Le souhait est que cette exposition soit dans « l'air du temps » et vise en priorité un public profane. Un travail commun autour de la musique imprimée est également évoqué, inventaire des partitions sur feuilles volantes, voire numérisation, en réseau avec Sainte-Anne. Ce projet sera à approfondir.

Ensuite nous sommes allés voir la collection de statue du chanoine Cadic, actuellement globalement traitée par anoxie. Le procédé consiste à enfermer les objets infestés dans une bulle de plastique étanche, à remplacer l'air emprisonné par de l'azote, pendant une période d'un mois à 20°. Sous cette atmosphère les insectes xylophages meurent étouffés, ainsi que leur progéniture. Le procédé est aussi utilisé pour traiter le papier infesté de la même manière.

Ensuite, dans une autre aile, le chanoine Evnou, responsable de la bibliothèque et des archives, nous a présenté une série de documents et d'ouvrages concernant le sanctuaire, les plus anciens datant du XVII<sup>e</sup> siècle et concernant le miracle fondateur de Nicolazic découvrant une statue de sainte Anne enterrée.

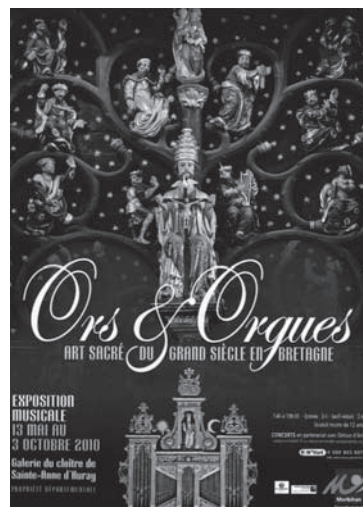
Après un repas reconstituant, nous avons visité les trois lieux d'exposition, le *Trésor de la basilique*, guidés par sœur Anne-Marie Le Thiec, en charge de l'accueil du Trésor ; dans la Galerie des

statues, *Visages de Sainte Anne*, avec Irène de Château-Thierry, responsable de la commission diocésaine d'art sacré et chargée de conservation des objets d'art pour le sanctuaire, dans la Galerie supérieure enfin : *Ors et orgues, l'art sacré au grand siècle en Bretagne*, commentée par les guides musiciens départementaux qui au passage ont agrémenté la visite d'une petite aubade inspirée par la musique au temps du Concile de Trente, un moment très apprécié.

Ensuite, les bibliothécaires se sont retrouvés entre eux, et les archivistes ont pu évoquer différentes questions concernant le travail en région. Jean Bouteiller a animé la réunion. Y. Celton a évoqué le *Guide des archives de l'Église en Bretagne*, en montrant le début du texte mis en page. Puis la question d'une rencontre annuelle des archivistes du Grand Ouest est évoquée. Une journée type serait constituée le matin d'une conférence, historique ou méthodologique, et l'après-midi de la visite d'un lieu. Cependant, les problématiques des congrégations et des diocèses n'étant pas les mêmes, l'idée d'une rencontre entre tous les archivistes ne paraît guère envisageable. Les archivistes diocésains du Grand Ouest présent souhaitent se rencontrer annuellement. La question du thésaurus est évoquée, même si elle relève d'une réflexion au niveau national. La problématique des relations avec les services publics pour éclairer la question de la propriété des archives de l'Église pourrait être traitée lors d'une prochaine rencontre. Une telle réunion est envisagée, vers avril 2011 ; pour favoriser la venue des archivistes des Pays de la Loire elle se tiendra plus à l'Est. Nous nous réunirons donc à Nantes.

Les archivistes des congrégations regrettent que le travail important fourni cette année en vue des rencontres nationales d'octobre soit si peu mis en valeur à cette occasion. Jean Bouteiller leur suggère d'envisager une reprise du travail dans une publication éventuelle à venir.

Enfin, pour les derniers encore présents, nous avons assisté aux vêpres de rentrée, par la maîtrise de Sainte-Anne.



Yann Celton  
Archiviste diocésain de Quimper

# Compte-rendu de la Rencontre des archivistes diocésains avec les évêques et les vicaires généraux de la Province de Marseille

Foyer de charité, Sufferchoix, 30 novembre 2010

Sur l'initiative de Mgr Pontier, archevêque métropolitain de Marseille, une délégation d'archivistes diocésains a été invitée à participer à une séquence de travail au cours de la rencontre des évêques et des vicaires généraux de la province. Ce travail en commun, préparé par Claudine Pézeron et Mgr Loizeau, secrétaire de la province, avait pour objet la présentation des **archives ecclésiastiques (diocésaines et paroissiales)** sous la forme de plusieurs communications informatives et d'un temps d'échanges et de débats.

Quatre archivistes diocésains - Luc-André Biarnais (Gap et Embrun), Gilles Bouis (Nice), Claudine Pézeron (Aix et Arles) et Natacha Tourseiller (Marseille) – ont participé à cette

rencontre. Après une introduction générale, la parole est donnée à Luc-André Biarnais pour présenter les résultats de l'enquête réalisée auprès des services diocésains d'archives de la province en septembre 2010. Cet état des lieux (personnel, magasins, public) est mis en perspective avec l'enquête réalisée pour la visite Ad limina en 2001. Claudine Pézeron a ensuite exposé le rôle et les compétences de l'archiviste diocésain au travers du droit canon (mise en perspective de son action dans l'organigramme diocésain) puis Gilles Bouis a présenté l'Association des archivistes de l'Église de France et le travail entrepris notamment par la publication du **Guide d'archivage à l'usage des services diocésains**. Un commentaire des derniers textes relatifs aux

archives présents dans les lettres circulaires (2009/38 ; 2010/33) de la Conférence des évêques de France ont permis d'ouvrir le débat avec les évêques et de clarifier certaines questions au sujet des archives secrètes (ou confidentielles) et de l'archivage des supports numériques (DVD, courriels).

Après un long échange de points de vue, Mgr Pontier a émis le souhait que les archivistes diocésains élaborent une réglementation en matière d'archivage permettant, à terme, d'uniformiser les pratiques archivistiques à l'intérieur de la province de Marseille.

Gilles Bouis  
Archiviste du diocèse de Nice



## STAGE de formation organisé par l'Association des Archivistes de l'Église de France

### « Prendre en main un service d'archives ecclésiastiques »

#### DATE ET LIEU :

Le mardi 24 mai 2011 10 h-18 h et le mercredi 25 mai 2011 9 h-16 h.

Maison de la Salle – 78 A rue de Sèvres à Paris

#### PUBLIC :

- Nouveaux Responsables de service d'archives dans les diocèses et Congrégations religieuses
- Pour des archivistes plus anciens qui veulent compléter leur formation
- Pour tous les personnels travaillant dans un service d'archives.

#### CONTENU

- Définition d'archives ecclésiastiques
  - Repères juridiques canoniques et civils
  - Rôle de l'archiviste
  - L'archivistique et ses grands principes
  - Le récolement
  - Les cadres de classement et la pratique actuelle
  - Le registre des entrées
  - Les outils de recherche
- (sous réserve d'ajustements)

INSCRIPTIONS AVANT le 1<sup>er</sup> mai 2011 – attendre la fiche d'inscription

PARTICIPATION AUX FRAIS : 60 € pour les deux jours repas compris.

Renseignement complémentaires : [formation@aaef.fr](mailto:formation@aaef.fr) tél 04 42 17 58 10

## Informations :

### Dates à retenir

#### Journées de formation du groupe de recherches historiques et archivistiques

14 et 15 mars 2011

Petites Sœurs de l'Assomption - 57, rue Violet 75015 Paris

#### Stage de formation organisé par l'AAEF

24 et 25 mai 2011

Maison de la Salle – 78 A rue de Sèvres 75007 Paris

Thème du stage :

« Prendre en main un service d'archives ecclésiastiques »  
[Descriptif détaillé au recto]

#### Journées d'études de l'AAEF

19 et 20 octobre 2011

Conférence des Evêques de France

58, avenue Breteuil 75007 Paris

Thème principal retenu :

« La fabrique des saints »

## ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

### Bulletin de l'A.A.E.F.

(Association des Archivistes  
de l'Église de France)  
35 rue du Général Leclerc  
92130 Issy-les-Moulineaux

N° de SIRET : 502 231 053 00013

### N° 74

2<sup>e</sup> semestre 2010

### Directeur de la publication :

Hugues LEROY

### Impression :

CHAUVEAU - INDICA  
24, 26 rue de l'Industrie  
92400 Courbevoie

**Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à régler  
votre COTISATION ou votre ABONNEMENT  
pour 2011**

**27 €** : la cotisation-abonnement **pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.**

**A partir de 32 €** : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année **pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.**

**Échéance annuelle : janvier.**

**À régler** par chèque à l'ordre de :

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et à envoyer directement au Secrétariat de l'AAEF

83 rue de Sèvres, 75006 PARIS

en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

**Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.**

*Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.*

